



REPUBLIQUE DU BENIN

\*\_\*\_\*

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

\*\_\*\_\*\_\*

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

\*\_\*\_\*\_\*

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

OPTION : SCIENCES DE L'EDUCATION

FILIERE : PSYCHO-PEDAGOGIE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

## MEMOIRE DE MAÎTRISE

### THEME :

SCOLARISATION PRIMAIRE AU BENIN : DETERMINANTS SOCIO-CULTURELS, ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ET RESISTANCES PSYCHO-SOCIOLOGIQUES

Réalisé et présenté par :

FASSINOU Mathilde Isabelle

Sous la direction de :

Monsieur Emmanuel M. DAVID-GNAHOUI, Ph.D

*Soutenu publiquement le 28 Décembre 2013*

*Mention : **Très Bien***

JURY : *Président : Dr Patrick HOUESSOU- Examineur: Dr Moussiliou Akpa'Ara  
MOUSTAPHA-Rapporteur: Dr Emmanuel DAVID-GNAHOUI*

Année académique : 2012-2013

## INTRODUCTION

L'éducation se définit par rapport aux aspirations des peuples de même qu'à leurs conditions. L'institution scolaire est la voix par laquelle l'éducation nationale fait progresser la société en apportant l'instruction non seulement aux enfants mais à toutes les couches de la société selon les besoins de celles-ci.

L'éducation formelle est l'un des facteurs importants de l'acquisition des compétences individuelles et de la formation du capital humain. Que se soit à l'occasion des grandes conférences mondiales sur l'éducation pour tous, sur la population, sur le développement social, sur l'environnement, sur les femmes ou à travers les organisations internationales (UNESCO, UNICEF, Banque Mondiale, PNUD, FAO, etc.), le rôle de l'éducation dans le processus de développement est abondamment souligné. Tant pour les individus que pour les pays, l'éducation constitue un enjeu majeur. Elle est reconnue comme un droit fondamental et prioritaire au Bénin. La loi n° 2003-17 portant Orientation de l'Education Nationale du 11 novembre 2003 modifiée par la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005, dispose en son article 1er : « Dans le respect des principes définis par la Constitution du 11 décembre 1990, l'éducation, en République du Bénin, constitue et demeure la première priorité nationale ».

Beaucoup d'efforts sont entrepris aux niveaux international et national pour améliorer les systèmes scolaires tant quantitativement que qualitativement. Au Bénin, les différents plans de développement socio-économique ont toujours mis un accent particulier sur l'éducation en tant facteur stratégique et transversal. Cependant le secteur de l'éducation en général et le primaire en particulier connaît encore des dysfonctionnements liés à la qualité et à l'équité de l'offre éducative en dessous des normes exigées, ce qui ne favorise pas l'universalisation de l'éducation.

De même, le déficit de l'offre ne suffit plus pour expliquer la sous scolarisation en éducation primaire. La scolarisation apparaît comme un processus qui associe également les facteurs liés à la demande scolaire et qui sont d'ordre socioculturel, économique, démographique, politique et psychosociologique.

La demande d'éducation constitue un domaine de recherche qui se développe et suscite un intérêt remarquable de la part des décideurs. Au-delà du constat général d'une sous-scolarisation rurale et féminine les connaissances sont limitées en ce qui concerne les stratégies scolaires des familles : Quels enfants scolarise-t-on ou non au sein des ménages ? Comment agissent les facteurs tels que le statut familial des enfants, les caractéristiques des chefs de ménages, la structure des ménages, leur niveau de vie, le besoin de main d'œuvre à des fins domestiques et productives, etc. ? Quels sont les obstacles psycho-sociologiques qui affectent la scolarisation?

Pour des pays comme le Bénin, encore loin de la scolarisation pour tous, mieux connaître ses principaux déterminants et ses résistances psychosociologiques s'avère assurément très important.

Pour booster la scolarisation primaire au Bénin, il convient donc d'apprécier son évolution à travers les facteurs qui engendrent sa demande.

Nous consacrerons le premier chapitre de l'étude à son contexte théorique, à un bref aperçu des caractéristiques générales du Bénin, aux politiques nationale et sectorielle du développement de l'éducation et enfin à la méthodologie de la recherche. Dans un deuxième chapitre nous allons apprécier les déterminants socioculturels, économiques et démographiques, de la scolarisation primaire, de même que les résistances psychosociologiques qu'elle connaît avant de formuler les recommandations subséquentes.

**CHAPITRE I : CONTEXTE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE  
DE LA RECHERCHE**

Ce premier chapitre du document fait état de la problématique, des objectifs de la recherche, des hypothèses de travail, de la clarification conceptuelle et de l'approche méthodologique.

## **1. Contexte théorique**

### **1.1. Problématique**

Dès 1980, la Banque Mondiale souligne que la lutte contre la pauvreté passe par la valorisation des ressources humaines, ce qui implique notamment de mettre l'accent sur l'éducation et la formation des jeunes et des adultes. Mais c'est le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) qui, en 1990, crée un événement de portée mondiale en prenant pour référence du progrès des nations l'Indice de Développement Humain (IDH), calculé non plus seulement sur la base de la richesse du pays à partir du Produit National Brut (PNB), mais aussi sur l'espérance de vie et sur une mesure des conditions globales d'éducation : degré d'alphabétisation et durée moyenne de la scolarité. « Élargir l'éventail de ce qu'il est donné à chaque individu de réaliser au cours de son existence », telle est la définition proposée pour le développement humain en 1991.

L'accès aux systèmes éducatifs est dès lors un facteur déterminant du développement humain, dont l'impact s'inscrit dans le long terme. L'éducation est bien une pierre essentielle du développement humain. La scolarisation des filles a une incidence sur la condition socio-économique des femmes et sur le développement économique en général (PNUD, 1997).

La pauvreté a longtemps été perçue comme une insuffisance de revenus, caractérisée par les manques qu'elle entraînait dans la vie quotidienne : le manque d'éducation n'était ainsi qu'une conséquence de l'état de pauvreté dans lequel se trouvaient les indigents.

L'approche du développement humain, influencée par les travaux de l'économiste indien Amartya Sen, révolutionne ces manières de voir. La pauvreté est avant tout absence de « capacités » fonctionnelles élémentaires. L'éducation n'est plus alors considérée comme une dimension qualitative de la vie, accessible après que les besoins de base ont été couverts, ni plus comme un « passage obligé » pour atteindre et maintenir un certain niveau de croissance, mais bien comme un droit fondamental à pouvoir jouir de l'ensemble de ses « capacités ». L'éducation donne à chacun le pouvoir de faire des choix, elle est l'outil le plus puissant vers l'émancipation.

En 1990, les délégués de 155 pays, ainsi que les représentants de quelque 150 organisations gouvernementales et non gouvernementales, sont convenus à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous à Jomtien, Thaïlande (5-9 mars 1990) de rendre l'enseignement primaire accessible à tous les enfants et de réduire massivement l'analphabétisme avant la fin de la décennie. Les délégués ont adopté une Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, qui réaffirmait la notion de l'éducation comme droit fondamental de l'être humain et engageait les pays à intensifier leurs efforts en vue de répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous. Le Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux définissait des objectifs et des stratégies destinés à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous pour l'an 2000.

En 2000, l'éducation est retenue parmi les principaux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies. Les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) répondent aux défis les plus importants du monde et sont à atteindre en 2015. Véritable association mondiale, les OMD ont surgi des compromis et mesures établies lors des grands sommets des années 90. En tant que réponse aux défis du développement et aux demandes de la

société civile, les OMD visent également à promouvoir l'éducation pour tous à travers l'égalité des sexes.

Au Bénin, l'éducation reste un domaine prioritaire, constitutionnellement reconnu comme un droit fondamental. Ainsi, les gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance du pays en 1960 se sont toujours attelés à la généralisation de l'enseignement primaire avec l'assistance des partenaires techniques et financiers au développement.

Malgré la gratuité de la scolarisation primaire, il ressort des résultats des Enquêtes Modulaires Intégrées sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV 2007 et 2011), que de 76,2% en 2007 le taux net de scolarisation a été estimé à 74,4% en 2011 soit un recul moyen annuel de 0,45%. A ce rythme, d'ici 2015 (année finale des Objectifs du Millénaire du Développement), le Bénin aura un taux net de scolarisation de 72,6% avec un écart de 27,4% par rapport à la généralisation de la scolarisation primaire. Les filles sont les moins scolarisées actuellement (71,5% des filles de 6-11 ans contre 77,5% des garçons de 6-11 ans en 2011. On se rend compte que plus de deux décennies après la Conférence Mondiale de Jomtien sur l'éducation pour tous il existe une population importante en âge scolaire qui est soustraite des réalités de l'école et qui ne bénéficie pas des avantages y afférents.

La faiblesse de l'offre ne suffit plus pour justifier la sous-scolarisation en éducation primaire. La scolarisation se révèle comme un processus multifactoriel d'ordre économique, social, démographique, politique, culturel et psychosociologique. Les planificateurs de l'éducation doivent donc faire face aujourd'hui à une situation complexe qui mérite une réflexion profonde.

Les premières stratégies de développement du système éducatif étaient centrées sur l'expansion de l'offre scolaire (politique éducative, construction des infrastructures

scolaires, recrutement du personnel, financement de l'éducation, fonctionnement des systèmes scolaires etc.) eu égard à la pression potentielle de la croissance de la population scolarisable. Mais, elles se sont avérées insuffisantes et non performantes au vu de la population encore non scolarisée, du faible rendement du système éducatif caractérisé par de forts taux de déperdition et de redoublement des élèves, la mauvaise couverture scolaire, l'inadéquation de la formation et de l'emploi. Ainsi, malgré les efforts déployés il subsiste des inadéquations entre l'offre et la demande en éducation. En effet, au delà du constat général d'une sous scolarisation persistante des enfants, les pratiques scolaires des familles sont méconnues et beaucoup de questions restent sans réponses.

Ces questions portent sur :

- Le choix de l'enfant à scolariser en raison de son statut au sein des ménages ;
- Les déterminants familiaux de la scolarisation des enfants en termes de profils socioculturels, économiques, et démographiques des chefs de ménages d'une part, et de contraintes et motivations qui la sous-tendent d'autre part.

Ceci fait appel à une connaissance plus approfondie de la demande en éducation et à une meilleure gestion des deux paramètres du système éducatif passant par une meilleure prise en compte des déterminants familiaux de la scolarisation, et des résistances psychosociologiques pour une intégration adéquate de la communauté au système éducatif.

## 1.2. Objectifs de la recherche

L'objectif général de l'étude est de contribuer à une meilleure connaissance et compréhension des déterminants de la demande en matière de scolarisation primaire au Bénin et de faire ressortir des éléments nécessaires et indispensables à la mise en place par les décideurs des mesures pouvant permettre de réduire les inégalités et d'envisager une éducation généralisée et durable.

De façon spécifique nous avons voulu par notre travail mettre en exergue l'influence de certains facteurs sur la scolarisation primaire. Il s'agit de :

- facteurs socioculturels (religion, ethnie) ;
- caractéristiques individuelles et familiales (milieu de résidence, niveau instruction du chef de ménage, le statut familial des enfants) ;
- contraintes et motivations économiques des familles (activité économique, niveau de vie du chef de ménage, besoin de main d'œuvre/activité des enfants);
- facteurs démographiques (sexe, âge, état matrimonial du chef de ménage, taille du ménage) ;
- résistances psychosociologiques (statut de la femme, opinions sur la finalité de l'éducation, opinions sur les différents handicaps des enfants, sur le harcèlement à l'école)

Ainsi au terme de notre étude nous attendons comme résultats la connaissance des facteurs socioculturels, des déterminants individuels et familiaux, des facteurs économiques, des facteurs démographiques qui fondent les stratégies scolaires des familles en matière de scolarisation primaire au Bénin, de même que les résistances psychosociologiques qui influencent sa systématisation.

### **1.3 Hypothèses de travail**

L'hypothèse est envisagée comme une réponse anticipée que le chercheur formule à sa question spécifique de recherche. Ainsi, pour obtenir des réponses à la question de recherche que pose notre problématique, nous avons jugé indispensable de partir des hypothèses suivantes :

- les facteurs socioculturels (religion, ethnie) déterminent la scolarisation primaire ;
- les stratégies de scolarisation primaire des familles varient selon les caractéristiques individuelles et familiales (milieu de résidence, département de résidence, niveau d'instruction du chef de ménage, le statut familial des enfants) ;
- la scolarisation primaire des enfants dépend des contraintes et motivations économiques des familles (activité économique, niveau de vie du chef de ménage, besoin de main d'œuvre/activité des enfants) ;
- la scolarisation primaire des enfants dépend des facteurs démographiques (sexe, âge, état matrimonial du chef de ménage et taille du ménage) ;
- les résistances psychosociologiques entravent la scolarisation primaire (statut de la femme, perception sur la finalité de l'éducation et sur les différents handicaps des enfants).

### **1.4. Clarification conceptuelle**

Notre souci est, dans cette étude, de nous rendre compréhensible aussi bien à travers notre démarche qu'au niveau des mots que nous utilisons pour faire partager notre point de vue. C'est en cela que nous avons choisi de définir les concepts que nous allons utiliser.

**Déterminant de la scolarisation au primaire:** il s'agit d'une caractéristique ou d'un facteur prépondérant dans la prise de décision de scolariser l'enfant à l'enseignement primaire.

**Résistances psychosociologiques :** il s'agit des obstacles sociologiques qui affectent les mentalités ou le psychisme et qui amènent à renoncer à la scolarisation des enfants.

**Les facteurs socioculturels :** Il s'agit de l'ensemble des paramètres qui contribuent à écarter certains enfants de l'espace scolaires. Ce sont les attitudes et comportements au sein de la famille qui apparaissent sous forme d'opinions et attentes des parents, de leurs représentations du rôle que doivent jouer les enfants selon le sexe dans la société et de leurs perceptions de l'utilité à les instruire. Ces perceptions et attentes traduisent l'importance qu'accordent les parents à la scolarisation de leurs enfants selon l'ethnie et la religion.

**Les facteurs économiques (contraintes et motivations économiques) :** Il s'agit d'une part des éléments qui traduisent la capacité des parents à supporter les frais scolaires en termes d'achat de matériels didactiques, des frais d'habillement et d'entretien de la fille, frais de transport etc., et des facteurs qui constituent des obstacles économiques à la scolarisation des enfants telles les occupations économiques des enfants.

**Les facteurs démographiques :** Il s'agit des éléments liés à la structure démographique des ménages (sexe, âge et état matrimonial du chef de ménage et taille du ménage).

**Enfants scolarisables :** Il s'agit des enfants qui sont en âge d'être scolarisés (6-11 ans) selon l'UNESCO, 6 ans étant la limite inférieure correspondant à l'âge légal

d'entrée à l'école primaire et 11 ans comme limite supérieure qui est la plus couramment retenue pour l'enseignement primaire.

**Scolarisation Primaire Universelle (SPU) :** La Scolarisation Primaire Universelle (SPU) consiste à assurer à l'horizon 2015 un enseignement primaire gratuit à tous les enfants, notamment les filles, les minorités ethniques et les enfants les plus démunis. Etant à la fois un des six objectifs de l'Education Pour Tous et un des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la SPU est un enjeu qui se trouve au cœur des politiques éducatives des pays. Lors de la Conférence de Jomtien en 1990, la SPU a d'abord été conçue comme l'accès généralisé à l'éducation. C'est ce que le taux brut de scolarisation du primaire mesure puisqu'il est un indicateur de la capacité d'accueil du système éducatif. En effet, il rapporte le nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire au nombre d'enfants en âge de l'être. Mais cet indicateur ne reflète pas la proportion d'enfants qui bénéficient d'une scolarité primaire complète puisque les taux d'abandon en cours de cycle sont élevés dans beaucoup de pays en développement et ne renseigne pas sur les scolarisés de la tranche d'âge fixée par l'UNESCO (6-11 ans). C'est dans cette optique que le forum de Dakar et le sommet du millénaire pour le développement ont fixé comme indicateurs de suivi de la Scolarisation Primaire Universelle le Taux Net de Scolarisation et le taux d'achèvement du cycle primaire.

**Ménage :** Dans le cas de cette étude, il s'agit de ménage ordinaire c'est-à-dire :

- une personne / un groupe de personnes,
- apparentées ou non,
- vivant dans une même unité d'habitation,
- prenant (le plus souvent) leur repas en commun,
- subvenant ensemble à leurs autres besoins essentiels,

→ reconnaissant (généralement) l'autorité d'une seule personne qui est appelée "Chef de Ménage".

**Pauvreté** : Dans la littérature, on distingue généralement trois grandes formes de pauvreté à savoir : (i) une pauvreté monétaire « ou de revenu », qui résulte d'une insuffisance de ressources et qui se traduit par une consommation insuffisante, (ii) une pauvreté des conditions de vie ou d'existence qui se traduit par les difficultés à satisfaire un certain nombre de besoins fondamentaux ; (iii) une pauvreté de potentialités ou de « capacités » qui fait que l'on ne peut engendrer le capital minimal (humain, social, physique, etc.), qui est nécessaire pour vivre, ou fonctionner, normalement dans une société donnée. L'approche utilisée dans le cadre de cette étude est celle de la pauvreté basée sur le manque de «conditions d'existence» qui consiste à définir le niveau de pauvreté à partir des conditions matérielles d'habitation. Comme l'indicateur porte sur des stocks, il permet d'appréhender la pauvreté dans la durée, par opposition aux variables monétaires soumises à des variations conjoncturelles (comme le revenu ou les dépenses). Il s'agit d'un indicateur objectif non monétaire abordant la pauvreté sous l'angle des résultats plutôt que des moyens, même si le fait de disposer d'un logement confortable peut aussi constituer un moyen d'améliorer par exemple sa productivité au travail et d'accroître son revenu. Elle met l'accent sur les conditions de vie dans leur sens le plus large allant d'un manque de produits indispensables à l'origine (par exemple le pain), puis de biens essentiels (alimentation, habillement), à la difficulté d'accès à certains services (éducation, santé) et, maintenant, à la dégradation du lien social.

**Handicap** : D'après la Classification Internationale des Handicaps (CIH) "le handicap est le désavantage résultant pour un individu d'une défaillance ou d'une incapacité qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui,

compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux et culturels ou l'empêche d'exercer ce rôle".

## **2. Approche méthodologique**

### **2.1 Revue de la littérature**

La revue de la littérature constitue un maillon essentiel dans le processus de recherche car elle permet au chercheur d'approfondir ses connaissances sur le sujet qu'il veut étudier.

C'est pourquoi nous avons commencé notre étude par une exploration documentaire pour avoir une orientation par rapport à la problématique que nous voulons construire et aux postulats posés. Ce travail s'appuie sur les expériences empiriques, le vécu quotidien et les études théoriques produites par des prédécesseurs dans le domaine de notre thématique.

A l'heure actuelle, la tâche primordiale en matière d'enseignement primaire est la généralisation de la scolarisation primaire à toutes les couches sociales. Il convient donc de mieux se fixer sur les facteurs qui conditionnent la demande en éducation primaire au niveau des ménages.

Pour des pays comme le Bénin encore en deçà de la scolarisation pour tous à la base, mieux cerner aujourd'hui les déterminants familiaux et les résistances psychosociologiques du phénomène s'avère indispensable à la compréhension des logiques des comportements éducatifs des ménages.

### **2.1.1. Scolarisation et facteurs socioculturels (ethnie, religion)**

Dans son article sur la « Sociologie de l'enseignement en Afrique noire » paru en 1972, au sujet de l'étude des inégalités scolaires Martin (1972 : 351-352) avançait qu'en Afrique noire, « *il semble en fait qu'il faille utiliser des variables autres que la catégorie socio-professionnelle, le degré d'urbanisation ou le niveau d'instruction des parents (...) car ces variables sont associées à une variable plus fondamentale, qui fait référence à une structuration sociale de type traditionnel, l'ethnie* » ; contrairement aux systèmes d'enseignement européens, ceux d'Afrique « fonctionnent en référence non pas à des classes sociales, mais à des différences de groupes ethniques ». A l'issue de ses travaux sur le Cameroun, Martin en vient à nuancer l'importance de l'ethnie, à relativiser sa dimension culturelle et en fait à rejeter toute explication de type culturaliste : « *Si les groupes montagnards ont eu historiquement l'initiative du refus de l'école -comme du reste celui de toutes les interventions coloniales, ce qui les a conduits à occuper une situation à la fois marginale et inférieure dans la hiérarchie sociale post-coloniale - il est manifeste qu'actuellement leur scolarisation n'est plus encouragée, et cela pour plusieurs raisons. Leur scolarisation à un niveau équivalent à celui des Moudang par exemple bouleverserait les équilibres actuels de la région. D'autre part, dans la politique actuelle d'un développement global s'appuyant sur les ressources différentielles et entérinant une certaine division du travail, les montagnards en tant que tels constituent à la fois une richesse touristique et un réservoir de main-d'œuvre* » (Martin, 1981 : 123). Ainsi, « *Il n'y a pas des groupes ethniques qui réussissent mieux que d'autres dans l'univers scolaire en vertu d'on ne sait quels dons, affinités, ou héritages culturels. Affirmer le contraire reviendrait à consacrer l'idéologie raciste. Il y a des groupes qui ont ou n'ont pas intégré l'école dans leur reproduction, et les conditions naturelles, l'histoire et les rapports sociaux régionaux leur ont fourni inégalement les moyens de nourrir ces stratégies ou de pouvoir les modifier.* » (Martin, 1981 : 123).

Yaro (1995) au Burkina et Gérard (1997) au Mali font ressortir l'influence négative de l'islam sur la scolarisation des enfants, notamment celle des filles, résultant du conflit entre l'école publique laïque et les écoles confessionnelles, en particulier musulmanes.

### **2.1.2. Scolarisation et contraintes économiques des familles**

La théorie microéconomique basée sur l'hypothèse de la rationalité, stipule que les agents décideurs ont un comportement rationnel, cherchant à maximiser leur bien-être en fonction de l'environnement économique et des ressources dont ils disposent. Appliqué dès les années 60 par Becker à la demande d'éducation, cette approche voit la scolarisation comme un moyen d'augmenter le "capital humain" de l'individu défini comme l'ensemble des connaissances et des capacités inculquées en l'individu et susceptible d'accroître sa productivité. Diverses variables économiques influencent la scolarisation : activité économique, niveau de vie du chef de ménage, besoin de main d'œuvre/activité des enfants.

#### **2.1.2.1 Activité économique du chef de ménage**

L'activité économique du chef du ménage peut avoir une influence négative sur la scolarisation des enfants parce qu'elle pourrait éventuellement nécessiter leur utilisation comme aides familiaux. En effet, Rogers (1978 cité par Marcoux en 1994) souligne que certains types d'activités se prêtent beaucoup plus au travail familial, augmentent les opportunités d'emploi pour les membres du ménage, en particulier pour les enfants. Marcoux relève qu'en milieu urbain malien, les enfants appartenant aux ménages dirigés par les salariés du secteur moderne fréquentent l'école dans des proportions plus élevées que ceux des ménages dont le chef est un indépendant, et cela quel que soit le sexe de l'enfant. Toutefois, les écarts de fréquentation scolaire entre filles et garçons sont très importants pour le groupe des chefs de ménage salariés et celui des chefs de ménage indépendants du secteur

primaire. Mais, ces écarts sont très faibles pour les chefs de ménage indépendants exerçant dans le secteur de commerce et des services.

En définitive, les enfants appartenant aux ménages dont le chef est un travailleur indépendant ont une grande propension au risque de travailler, et donc de ne pas fréquenter l'école comparativement à ceux des ménages dont le chef est un travailleur salarié. Dans bien des cas, l'activité économique du chef de ménage détermine le niveau de vie du ménage et en conséquence la scolarisation des enfants.

### **2.1.2.2 Niveau de vie du ménage**

Plusieurs études montrent que le niveau de vie du ménage a une influence sur la scolarisation et les disparités entre sexes en matière de scolarisation.

Dans une étude intitulée « Les stratégies scolaires des ménages au Burkina », Yaro (1995) souligne la primauté des facteurs socioéconomiques sur la scolarisation à Ouagadougou et vérifie que les différenciations scolaires d'ordre ethnique ou religieux diminuent en ville et laissent place aux hiérarchies sociales. La scolarisation des enfants induit une certaine hiérarchisation sociale et économique. Les ménages dont le chef appartient à la catégorie sociale élevée, scolarisent de manière relativement importante leurs enfants tout en leur assurant de meilleures conditions scolaires. En revanche, les catégories sociales modestes ne peuvent offrir de conditions d'études complètes à leurs enfants, et donc il convient d'opérer un choix qui est généralement orienté vers les garçons.

Analysant les données de l'enquête démographique du Mali de 1985, Marcoux (1995) met en évidence l'importance du statut socioéconomique dans l'explication de la scolarisation des enfants en milieu urbain. Il parvient au résultat selon lequel les filles des milieux les plus pauvres ont deux fois moins de chances de fréquenter

que celles des ménages aisés. En revanche chez les garçons, l'écart n'est que de 67%.

### **2.1.2.3. Travail des enfants**

L'enfant d'aujourd'hui est le citoyen de demain. Aussi, sa survie, sa protection et son développement constituent les conditions nécessaires au développement d'une nation et de l'humanité. C'est pourquoi la communauté internationale a très tôt pris conscience de cette nécessité et a fait de la protection des enfants l'une de ses préoccupations fondamentales.

La Convention relative aux droits de l'Enfant stipule que « l'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social » (1989). Ces droits sont confirmés dans la législation béninoise qui dans le Code du Travail (Loi n° 98-004 du 27 Janvier 1998) interdit le travail (et l'apprentissage) aux enfants de moins de 14 ans. Un travail léger, qui n'a pas d'impact réel sur la santé des enfants peut être autorisé pour les 12-13 ans. Un décret interdit le travail de nuit et tout travail nuisible à la santé ou à la sécurité de l'enfant (travail dans les mines, transport de lourdes charges, etc.). Depuis 2004, l'âge minimum pour faire du commerce a été fixé à 18 ans par le Code des Personnes et de la Famille. Enfin la Convention 182 du BIT, adoptée par le Bénin, protège les enfants contre les pires formes du travail des enfants. Toutes les dispositions semblent être prises sur le plan juridique pour que les enfants ne soient pas exposés à des risques d'exploitation, ne soient pas exploités et ne tombent pas dans un cycle de pauvreté et de privation.

Il est cependant difficile de saisir ce phénomène du fait que certaines activités sont considérées comme faisant partie du processus d'éducation (par exemple, tâches

ménagères pour les filles, travail aux champs pour les garçons), bien que les enfants qui accomplissent ces travaux aient plus de risques de voir leur avenir compromis.

Nonobstant les dispositions légales, dans un environnement économique où la survie dépend du travail dans le secteur informel beaucoup de ménages concluent que faire travailler leurs enfants en les soustrayant du système formel d'éducation est la plus pertinente des solutions dans la lutte pour la survie. Le conflit entre l'école et le travail en économie paysanne décrit par Kamuzora (1984; cité par Tchoudja, 2007) montre combien la scolarisation limite la contribution des enfants à la production domestique. Les activités courantes rencontrées dans nos pays sont les travaux domestiques et champêtres. Ces travaux requièrent une main d'œuvre importante. L'arbitrage entre l'école et les travaux domestiques fait par les parents va amener ceux-ci à ne pas scolariser leurs enfants puisque la production domestique est prioritaire.

### **2.1.3. Scolarisation et facteurs démographiques (genre et taille du ménage)**

#### **2.1.3.1 Genre**

Dans les sociétés d'Afrique subsaharienne, l'accès différentiel des filles et garçons s'inscrit dans un contexte culturel du "construit social", le genre. Pour Locoh (1996), le genre se définit comme « *l'étude des rapports socialement construits entre les sexes aussi bien au niveau micro social des relations individuelles qu'au niveau macro social* ». L'éducation différentielle entre les sexes tient une place importante dans la culture. En effet, le garçon est éduqué par le père et son éducation est culturelle et relative à la société globale. En revanche, la fille reçoit une éducation en étroite relation avec la tradition : elle est sous l'autorité et le contrôle de sa mère ; elle n'a de contact avec son père que lorsqu'il l'appelle ou quand elle lui apporte le repas. La fille est considérée comme une étrangère parce qu'elle est amenée à partir en mariage, sa charge sera prise par son époux et par

conséquent sa scolarisation n'est pas nécessaire. Par contre, la charge de la famille et la pérennisation de la lignée revient au garçon plus tard, son choix pour ce qui concerne la scolarisation est de ce fait automatique par rapport à la fille.

Belarbi (1985), montre que ce sont les parents qui forment la personnalité de l'enfant et ses relations avec autrui. Les parents apprennent aux filles à jouer les rôles féminins qui ne s'accommodent pas avec une scolarisation poussée ; et aux garçons à jouer les rôles masculins. Dans toute société, la première étape de l'éducation de l'enfant se déroule dans le milieu familial. Cette étape, appelée aussi socialisation<sup>1</sup> par la famille, joue un rôle capital pour son devenir. Telle qu'elle se réalise dans le milieu familial, elle permet aux parents et à la famille d'inculquer à l'enfant les comportements socialement admis à l'égard des parents, des proches, des anciens et de l'autre sexe, aussi bien au sein de la famille que dans la communauté. Ainsi, dès la naissance d'un enfant, les parents sont portés à agir en fonction du rôle futur qu'ils projettent pour lui, garçon ou fille, et suivant des caractéristiques et des aptitudes socialement associées à ce rôle.

Adjimon et Kouton en 2001 au Colloque International sur "Genre, Population et Développement en Afrique à Abidjan en Cote d'Ivoire ont présenté les Inégalités selon le genre en matière de scolarisation au Bénin.

Selon les auteurs, la réalité béninoise, les mariages, les pratiques religieuses traditionnelles et islamiques, les cérémonies d'excision, les travaux domestiques sont des occasions pour retirer les filles de l'école. Dans les zones fortement islamisées, les filles ne doivent pas être tous le temps en contact avec les garçons, c'est la raison pour laquelle plusieurs parents refusent d'envoyer les filles à l'école et surtout dans les établissements mixtes. Habituellement dans ces régions, les femmes musulmanes doivent être voilées et soumises à leur mari, elles n'ont pas le

---

<sup>1</sup> A. Belarbi définit la socialisation comme «un apprentissage de la vie dans sa complexité, apprentissage qui s'opère à travers l'intériorisation de la culture avec ses normes, son système de valeurs, ses coutumes, et par les identifications successives de l'enfant aux personnes adultes».

droit d'élever le ton en face de l'homme. Or, l'école moderne à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement, s'inscrit dans une perspective d'égalité et de parité en mettant les filles et garçons ensemble.

Concernant le sexe du chef de ménage, une étude montre qu'au nord de la Côte d'Ivoire les chefs de ménage de sexe féminin assurent une scolarisation plus forte que leurs homologues de sexe masculin (Toto, 1999).

Shamgar-Handelman et Berkovitch (1990) ont pu soutenir, à juste titre, que *«La composition du ménage doit être considérée comme une ressource familiale, au même titre que l'argent, la main-d'œuvre, le temps, l'espace ou toute autre ressource contrôlée et manipulée par la famille»*.

### **2.1.3.2. Taille du ménage**

Dans son ouvrage "Défis du développement en Afrique subsaharienne, l'éducation en jeu", publié en 2006, Marc Pilon a noté que la question de la place et du rôle de la famille dans le développement de l'éducation scolaire n'a pas encore retenu toute l'attention qu'elle mérite, tant de la part des décideurs et des bailleurs de fonds que des chercheurs eux-mêmes (surtout dans les pays francophones). En raison d'une idéologie scolaire demeurant axée sur l'offre, les familles sont perçues avant tout comme des « consommatrices » des services éducatifs. La demande d'éducation reste appréhendée essentiellement en termes de poids démographique de la population scolarisable. Trop peu d'attention a été accordée à la compréhension des rapports entre familles et école, des représentations de l'école au sein des sociétés, des conditions de la scolarité et des logiques de scolarisation (ou de non scolarisation), et notamment des rapports entre l'école et le travail des enfants. Il en résulte pour les pays du sud et particulièrement de l'Afrique subsaharienne de faibles performances en matière de scolarisation au primaire.

De plus en plus d'études s'intéressent à l'impact de la composition des ménages sur la scolarisation des enfants en Afrique. Certaines se limitent à la taille du ménage ou de la famille (nombre d'enfants du chef de ménage) et se focalisent sur l'arbitrage entre quantité et qualité (Montgomery et al, 1995). En effet, la taille du ménage handicape la scolarisation des ménages pauvres. Le nombre élevé de personnes dans le ménage, notamment des enfants très jeunes, limite les capacités de ce dernier à investir dans la scolarisation des enfants. Ainsi la relation entre la taille du ménage et la scolarisation des enfants pourrait être négative surtout dans les ménages pauvres. Les études réalisées en Afrique tendent à infirmer cette hypothèse classique. En Côte d'Ivoire, on observe un effet ambigu. Montgomery et al. (1995) ont effectué une étude comparative sur la Côte d'Ivoire et le Ghana, et montrent qu'en milieu rural la taille du ménage a un effet positif sur la scolarisation et qu'en milieu urbain, l'effet est négatif.

#### **2.1.4. Scolarisation et caractéristiques individuelles et familiales (niveau instruction du chef de ménage, le statut familial des enfants)**

##### **2.1.4.1. Niveau d'instruction des parents**

L'éducation peut offrir les meilleures perspectives pour le futur. Il s'agit en fait pour les ménages de faire un arbitrage entre leur consommation présente (faire travailler l'enfant) et la consommation future (le laisser dans le système éducatif formel pour développer ses capacités). Ils devront donc opérer des arbitrages entre ces deux décisions.

Les études et l'expérience montrent que le niveau d'éducation des parents influence positivement celui des enfants en ce sens que des parents éduqués apprécient mieux la valeur économique et sociale de l'éducation et tendent à opter pour le soutien à la scolarisation de leurs enfants.

L'instruction du chef de ménage influence positivement la scolarisation des enfants, et particulièrement les disparités entre sexes en matière de scolarisation. Plus, le chef de ménage est instruit, plus les enfants ont de chances d'être scolarisés et de manière plus égalitaire. Pilon (1996) affirme que le niveau d'instruction de la mère apparaît au moins aussi important sinon plus que celui du père pour la scolarisation des enfants. Plus le niveau d'instruction est élevé, moins il y a des discriminations contre les filles.

Les enjeux de la scolarisation dépendent non seulement de la position sociale des individus, de la structure de leur groupe, de ses modes de reproduction, mais également de leurs rapports au savoir scolaire donc du degré de vulgarisation de la culture scolaire. Le fait que les pères non instruits scolarisent leurs enfants autant que les autres montre qu'il n'y a pas de rapport mécanique entre la détention du capital scolaire et son appropriation. Mais l'extension de la culture scolaire semble nécessaire à la généralisation de la scolarisation. C'est en effet dans le cas de cette extension, et de la hiérarchisation sociale sur la base du capital scolaire, que la scolarisation constitue un enjeu collectif pour le groupe d'appartenance de l'individu. Tel est bien le cas pour les classes qui se reproduisent en Afrique depuis trente ans, parfois plus, sur la base du capital scolaire et, de manière générale, pour les populations sujettes à des dynamiques sociales impulsées par le développement des systèmes scolaires. La forte scolarisation de cette décennie en Afrique sahélienne laisse penser que ces populations sont aujourd'hui majoritaires.

#### **2.1.4.2 Statut familial de l'enfant**

Les disparités entre sexes à l'école sont parfois liées au statut familial de l'enfant dans le ménage. L'effritement des liens de solidarité et la cherté de la vie conjugués à l'effet de la crise font que les chefs de ménage ne peuvent offrir les mêmes chances de scolarisation à leurs propres enfants et à ceux qui sont à leur charge d'une part, et d'autre part, entre les enfants de sexe masculin et de sexe féminin.

Dans une étude sur le Mali, Marcoux (1994) parvint au résultat suivant: le statut familial de l'enfant au sein du ménage de résidence induit des stratégies scolaires différentes avec un net désavantage pour les filles confiées à un ménage urbain, même quand une femme est à la tête du ménage. Selon Wakam (2001), la survie des parents influence la scolarisation des enfants et jeunes. En effet, les orphelins de père et mère sont de loin les plus défavorisés notamment les jeunes de 15-24 ans en terme de fréquentation scolaire. Le décès de la mère est plus néfaste que celui du père et les inégalités sont plus importantes entre filles orphelines et non orphelines qu'entre garçons orphelins et non orphelins.

Les enfants confiés font partie des défavorisés dans les sociétés africaines. Le confiage ou "la circulation" des enfants est une pratique courante qui va aussi bien dans l'intérêt des parents (expression et réception de solidarité) que des enfants (socialisation, scolarisation, apprentissage, etc.). L'approche sociologique du confiage des enfants considère que, traditionnellement c'est une confirmation des alliances ou des amitiés entre deux familles ou deux personnes. C'est pourquoi, la notion de père ou mère de l'enfant renvoyait à un groupe d'individus chez qui l'enfant pouvait "circuler" (Antoine et Guillaume, 1984). Aucun calcul économique n'existait dans cette pratique de mobilité car l'accueil des enfants au sein des ménages rend compte de la capitalisation de l'humain plutôt que de l'économique (Wakam, 1994). Et Wakam de continuer, « *dans le contexte négro-africain, notamment camerounais, les plus grandes valeurs sont celles de l'estime et du prestige et cela se mesure à travers le nombre de personnes que l'on peut rassembler autour de soi et dont on peut s'occuper* ». Avec les difficultés économiques et la mutation des valeurs culturelles traditionnelles, le confiage perd son sens et les enfants confiés vivent souvent des situations intenable. Pilon (2002) étudiant le travail des enfants et la scolarisation, est parvenu à la conclusion selon laquelle le confiage en direction des centres urbains est plus un transfert de main

d'œuvre qu'une pratique de socialisation, et apparaît de nos jours comme une stratégie de diversifications des sources de revenus des ménages.

Toutes ces études semblent ignorer les paramètres tels que le manque d'infrastructures et d'équipements, l'inadéquation des constructions, l'incapacité professionnelle des enseignants, le coût d'accès et l'inadéquation du système éducationnel

Ainsi, le rapport de juin 2007 des résultats de l'Enquête Nationale sur la Corruption et la Gouvernance, initiée par le Gouvernement du BENIN et exécutée par le Cabinet d'Etudes, de Recherches et de Traitements Informatiques (CERTI), avec l'assistance technique et financier de la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement montre que dans l'ensemble, les enquêtés « parents d'élèves » pensent que les obstacles majeurs à la scolarisation sont dans l'ordre d'importance au niveau primaire, le manque d'infrastructures et d'équipements (86%), l'inadéquation des constructions qui suit avec (83%), l'incapacité professionnelle des enseignants (82%), le coût d'accès (81%) et l'inadéquation du système éducationnel (69%).

Quant à Durkheim, fondateur de la sociologie de l'éducation française, il affirmait que l'école a pour finalité de produire des individus socialisés, à travers une « éducation morale » visant à former des acteurs adaptés à des conditions sociales données, et des individus autonomes, des citoyens capables de s'élever vers la culture de la « grande société ». Cette sociologie participait de la construction d'une école de la République chargée d'assurer la formation d'une conscience nationale, d'une participation démocratique et d'une morale universelle et laïque ; l'école de la République devait se mettre au service de la raison et de l'intégration des individus dans la société. L'ampleur des tâches attribuées à l'école a fait de celle-ci une organisation centrale chargée d'instituer la nouvelle société qui s'est formée

au XIX<sup>e</sup> siècle et d'incarner l'idéal révolutionnaire. Plus que toute autre institution, l'école a incarné la République.

Comme nous le constatons dans cette revue de littérature, les avis des chercheurs selon le milieu de l'étude sont partagés sur les facteurs qui déterminent la demande en matière de scolarisation des enfants. Il s'avère ainsi nécessaire de mener d'autres études pour confirmer ou infirmer les résultats sus-évoqués. En effet, faute d'approches socio-culturelles, économiques, démographiques et psychosociologiques, il est souvent difficile d'interpréter les constats statistiques mettant en lumière des différences de scolarisation et de distinguer ce qui relève de chaque dimension. Qu'en est-il de la situation de notre pays, le Bénin ? C'est ce que nous nous proposons d'établir ici avec les données de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages au Bénin réalisée entre 2011 et 2012.

## **2.2 Description du milieu d'étude**

Une étude analytique de l'éducation dans un pays demande avant tout la connaissance de ses réalités géophysiques, administratives, démographiques et socio-économiques. Aussi a-t-on besoin d'étudier ces caractéristiques afin de mieux comprendre leurs impacts et les efforts d'adaptation auxquels ils font appel au Bénin en matière de stratégies éducatives.

### **2.2.1. Environnement géophysique et organisation administrative**

#### **2.2.1.1. Environnement géophysique**

La République du Bénin est un pays situé entièrement dans la zone intertropicale entre l'Équateur et le Tropique du Cancer, plus précisément entre les parallèles 6°30' et 12°30' de latitude nord, d'une part, et le méridien 1° et 3°40' de longitude est, d'autre part. Elle fait partie de l'Afrique de l'Ouest. De forme allongée en

latitude, le Bénin couvre une superficie de 114 763 kilomètres carrés, délimité au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le Togo, au Nord par le Burkina Faso et le Niger et à l'Est par le Nigeria. Le relief du Bénin ne présente pas de grandes dénivellations. L'altitude moyenne est de 200 mètres. Seule la chaîne de l'Atacora, de dimensions modestes dans le nord-ouest du pays est accidentée, avec une altitude qui varie entre 400 et 700 mètres.

Le réseau hydrographique se compose de nombreux cours d'eau qui prennent naissance, pour la plupart, dans le massif de l'Atacora et qui alimentent trois bassins : celui du Niger vers le Nord-Est, celui de la Volta vers le Nord-Ouest et le bassin côtier du Bénin vers le Sud. L'essentiel du bassin côtier est constitué de l'Ouémé, le plus grand fleuve du pays (510 km) et de ses affluents, dont les principaux sont l'Okpara et le Zou. Les cours d'eau du Bénin présentent un régime tropical avec une crue pendant la saison pluvieuse de juillet à octobre et l'étiage vers la fin du mois d'avril. La zone côtière est caractérisée par une succession de lacs et de lagunes séparés de la mer par un étroit cordon littoral. Elle s'étend sur 125 km de long, sur 4 km en moyenne de large.

De par sa situation dans la zone intertropicale, le Bénin présente un climat chaud et humide; les températures sont constamment élevées avec une moyenne de 25°C pour l'ensemble du pays. C'est en mars qu'elles sont les plus élevées et en août qu'elles sont les plus basses. La variabilité des températures est plus importante dans le Nord que dans les régions côtières.

Le couvert végétal est moins varié. On distingue deux types de végétation :

- la végétation dégradée du sud qui s'étend de la côte jusqu'à la latitude de Setto dans le Zou. Ici, on rencontre une mosaïque de cultures et de jachères avec par endroits des îlots de forêts, des savanes arborées arbustives. Les zones inondées portent des formations marécageuses comme des prairies aquatiques et des forêts marécageuses ainsi que des mangroves, là où prédominent les eaux saumâtres.

- la végétation des régions soudanaises au nord du bassin sédimentaire jusqu'à la latitude de Kandi avec une savane arborée dominée par le néré, le karité, le caécédrat, le baobab, le kapokier etc. Cette savane est coupée de réserves et de forêts classées. Sur les bordures soudano sahéliennes, on rencontre une savane arborée arbustive avec des épineux et des rôniers. Le long des cours d'eau se développent également des forêts galeries et des plantations de teck, d'anacardiens, de manguiers etc.

### **2.2.1.2. Organisation administrative**

- La réforme de l'Administration territoriale au Bénin consacrée par la loi n° 97-028 du 15 Janvier 1999 porte le nombre de départements de six (6) à douze (12). Ils sont administrés comme suit par six préfets nommés en Conseil des Ministres :

- |                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| - Atacora-Donga       | - Mono-Couffo   |
| - Atlantique-Littoral | - Ouémé-Plateau |
| - Borgou-Alibori      | - Zou-Collines  |

- Les communes au nombre de 77 sont administrées par un Maire élu par un Conseil Municipal.
- Les arrondissements sont au nombre de 546  
Le ressort territorial de chaque arrondissement est celui de la commune rurale ou urbaine existant au moment de la promulgation de la Loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'Administration Territoriale en République du Bénin. Chaque arrondissement est administré par un Chef d'Arrondissement assisté par un Conseil d'Arrondissement.
- Les villages ou quartiers de ville : au nombre de 3743

Le village ou quartier de ville constitue l'unité administrative de base autour de laquelle s'organisent la vie sociale et les activités de production. Chaque village ou quartier de ville comprend, outre les zones d'habitation, l'ensemble des terres qui en constituent le patrimoine. Ils sont administrés par un Chef de village ou un chef de quartier assisté d'un Conseil de village ou d'un Conseil de quartier.

## **2.2.2. Profil démographique : Structure, dynamique, projection et répartition de la population**

### **2.2.2.1. Structure de la population**

L'analyse de la structure par sexe et par âge observée au cours du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Février 2002 fait ressortir les principaux constats ci-après :

- une base élargie de la pyramide des âges, caractéristique des populations jeunes à forte fécondité ;
- une population jeune, 46,8% de celle-ci a moins de 15 ans et plus de 50% a moins de 16 ans.

Cette population est moins jeune qu'en 1992 et 1979 car les populations de moins de 15 ans représentaient respectivement 48,6% et 48,9% de la population totale. La population des âges potentiellement actifs (15-49 ans) s'est accrue régulièrement, passant de 43,9% en 1979 à 45,7% en 1992 puis à 47,7% en 2002. La population des personnes âgées (60 ans et plus) diminue régulièrement : 7,2% en 1979, 6,0% en 1992 et 5,5% en 2002.

**Tableau 1:** Proportion de la population du Bénin par grands groupes d'âges selon les trois derniers recensements

Groupe d'âges	RGPH 1979			RGPH 1992			RGPH 2002		
	T	M	F	T	M	F	T	M	F
0-14 ans	48,9	25,3	23,6	48,6	25,0	23,5	46,8	24,0	22,9
15-59 ans	43,9	19,0	24,9	45,4	20,7	24,7	47,7	22,0	25,6
60 ans et plus	7,2	3,7	3,5	6	2,9	3,1	5,5	2,5	3,0
Ensemble Bénin	100	47,9	52,1	100	48,6	51,4	100	48,5	51,5

Source : INSAE, RGPH 1979, RGPH 1992 et RGPH 2002

### 2.2.2.2. Dynamique de la population

Les trois Recensements Généraux de la Population et de l'Habitation intervenus en 1979, 1992 et 2002 ont permis respectivement de dénombrer 3 331 210, 4 915 555 et 6 769 914 habitants. En l'espace de vingt trois ans, la population béninoise a donc doublé en effectif passant de 3 331 210 en 1979 à 6 769 914 habitants en 2002. Les dernières projections démographiques faites par l'INSAE en 1999 estimaient la population du Bénin en 2002 à 6 543 662 habitants. En rapprochant cette projection des résultats observés au troisième recensement, il apparaît clairement que le volume de population observé confirme son potentiel d'accroissement. La population de 2002 rapportée à celle de 1992 indique un taux moyen d'accroissement démographique évalué à 3,25%, solde d'un mouvement migratoire international négligeable et d'un mouvement naturel à forte fécondité et d'une mortalité en baisse.

### 2.2.2.3. Projection de la population

Sur la base de l'évolution projetée des indicateurs démographiques la population du Bénin recensée en 2002 (6 769 914 habitants), atteindrait 6 973 905 habitants en 2003 et passerait à 9,01 millions d'habitants en 2012 (année de réalisation du

prochain recensement de la population et de l’habitation). Elle devrait atteindre 12,8 millions d’habitants en 2025 et 18,6 millions d’habitants en 2042. Quant à l’urbanisation, elle restera préoccupante compte tenu du taux d’accroissement de la population urbaine au Bénin. La population urbaine qui était de 39% en 2002, passerait à 45,8% en 2012 et à 56,2% en 2025 pour atteindre 69,1% en 2042. Au recensement général de la population et de l’habitation de 2002, la population scolarisable au primaire (6-11 ans) était estimée à 1 296 907 enfants pour une population scolarisée du même âge de 1 171 806 élèves, donnant ainsi une population en marge de la scolarisation primaire de 125 101 enfants. La population scolarisable au primaire (6-11 ans) passera de 1 500 231 enfants en 2010 à 1 626 886 enfants en 2015, année prévue pour atteindre l’éducation primaire universelle.

#### 2.2.2.4 Répartition territoriale de la population

La population est inégalement répartie sur le territoire béninois. On observe de fortes densités dans le sud qui s’expliquent par la présence des infrastructures socio-économiques et administratives et la proximité de l’océan.

**Tableau 2** : Distribution et densité de la population par département en 2010

Région	Population en 2010				Superficie (km <sup>2</sup> )	Pourcentage	Densité (hbts/k m <sup>2</sup> )
	Départements	Homme	Femme	Ensemble			
NORD	Alibori	339669	336040	675709	26055	7,7	26
	Atacora	352768	359669	712437	20349	8,1	35
	Borgou	472838	466205	939043	25863	10,7	36
	Donga	229447	224484	453931	11292	5,2	40
CENTR E	Collines	342060	352880	694939	14103	7,9	49
	Zou	369196	408774	777969	5263	8,9	148

SUD	Atlantique	509918	529636	1039554	3233	11,8	322
	Couffo	318729	361509	680238	2406	7,7	283
	Littoral	426247	436198	862445	79	9,8	10917
	Mono	228936	237929	466865	1607	5,3	291
	Ouémé	458555	489048	947603	1282	10,8	739
	Plateau	252716	275197	527913	3257	6,0	162
Total	Bénin	4301078	4477570	8778648	114789	100,0	76

Source : Projections départementales révisées des données du RGPH3, INSAE 2010

## 2.3. Démarche méthodologique

### 2.3.1. Nature de l'étude et population cible

#### 2.3.1.1. Nature de l'étude

L'étude, privilégie la démarche quantitative parce que nous voulons mesurer l'impact du profil des chefs de ménages et de l'environnement familial sur la scolarisation primaire des enfants de 6 à 11 ans. En effet, la démarche quantitative permet de recueillir des données mesurables et comparables entre elles.

#### 2.3.1.2. Population cible

Puisque trois possibilités s'offrent à un enfant scolarisable dans le temps : la mise à l'école (scolarisation), la non mise à l'école (non scolarisation), le retrait de l'école ou l'abandon (déscolarisation), l'étude concerne l'éducation primaire et sera centrée exclusivement sur la première sous-population, celle des enfants scolarisés entre 6-11 ans au moment de l'enquête c'est-à-dire ceux qui fréquentent l'école primaire.

## **2.3.2. Collecte, traitement et analyse des données**

### **2.3.2.1. Collecte de données**

Les données utilisées dans le cadre de cette étude proviennent essentiellement de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages au Bénin (EMICoV) de 2011-2012 organisée par l'INSAE. Pour ce qui concerne le travail précoce des enfants, les données utilisées sont issues de l'Enquête Démographique et de Santé de 2011-2012.

### **2.3.2.2. Traitement et analyse des données**

Les données collectées sont traitées par le logiciel SPSS et mises en tableaux Excel. L'analyse desdites données sera quantitative et menée de manière descriptive pour faire ressortir les caractéristiques différentielles individuelles et collectives qui agissent sur les comportements en matière de scolarisation au primaire. Elle sera complétée par une analyse exploratoire de contenu de certains documents<sup>2</sup> pour mettre en relief ou justifier de façon synthétique les déterminants et les résistances psychosociologiques de la scolarisation au Bénin.

---

<sup>2</sup> Il s'agit de « Genre et scolarisation des enfants en Afrique-subsaaharienne », de « Défis du développement en Afrique subsaharienne : L'éducation en jeu » de Marc Pilon, de « Ménages et scolarisation des enfants au Burkina-Faso : A la recherche des déterminants de la demande scolaire » de Jean-François Kobiané et d'autres ouvrages en références bibliographiques, objets de l'analyse exploratoire

**CHAPITRE II : SCOLARISATION PRIMAIRE AU BENIN:  
DETERMINANTS SOCIO-CULTURELS, ECONOMIQUES ET  
DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ET RESISTANCES  
PSYCHO-SOCIOLOGIQUES**

La scolarisation au Bénin n'est pas encore systématique. Il convient de bien cibler les enfants qui sont en marge de l'école afin de mieux les intégrer au processus de développement de l'éducation primaire. Dans ce cadre, l'analyse des déterminants socioculturels, économiques, démographiques et des résistances psychosociologiques revêt un caractère important du fait de leur utilisation dans l'explication des niveaux et tendances de la scolarisation. Il s'agira dans cette deuxième partie de mettre en exergue les inégalités des chances et les difficultés rencontrées par la massification scolaire au niveau socioculturel, économique et démographique des ménages.

## **1. Politiques Nationale et Sectorielle de Développement de l'Education au Bénin**

### **1.1. Place de l'éducation dans la politique nationale**

Au Bénin, les Orientations Stratégiques de Développement 2006-2011 (document publié en 2006 par le Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, en sa page 39) et la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-2015 (document publié en 2010 par le Ministère de l'Economie et des Finances, en sa page 87) prévoient dans le cadre du développement du capital humain la promotion d'une éducation de développement. En effet, le développement économique et social exige des ressources humaines de qualité, dont l'éducation est l'un des facteurs déterminants et prioritaires. L'enseignement primaire bénéficie, depuis plusieurs années, d'importants investissements de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

## **1.1.1. Vision globale**

### **1.1.1.1. Lettre<sup>3</sup> de politique du secteur de l'éducation**

En préambule à la politique du secteur de l'éducation, le bilan décennal du secteur éducatif du Bénin fait apparaître des progrès substantiels à tous les niveaux du système. C'est ainsi que pour le primaire, le TBS est passé de 71% en 1992 à 94% en 2005. Dans le secondaire, il se situait à environ 12% en 1992 et a atteint 31% en 2005 (41% dans le premier cycle et 13% dans le second). Dans le supérieur, on comptait 200 étudiants pour 100 000 habitants en 1992, 350 en 1999 et on en compte environ 571 en 2005. Ces évolutions positives de la couverture quantitative du système sont la conséquence à la fois des progrès dans le secteur public de l'enseignement mais aussi d'un développement très tonique du privé à tous les niveaux de l'enseignement maternel au supérieur. Ce rôle joué par le privé doit être perçu comme un indicateur tant des contraintes d'offre scolaire dans le secteur public (en quantité et en qualité) que de l'existence d'une demande solvable de services éducatifs exprimée par une partie de la population. Ces tendances, pour réelles qu'elles soient, ne doivent pas cacher un certain nombre de dysfonctionnements du système éducatif. Si 99% de la classe d'âge accèdent au CI, seulement 54% atteignent la dernière classe du primaire (CM2). La rétention dans le primaire est donc très mauvaise. Ce constat, valable aussi pour le secondaire général, est accentué par les disparités entre régions, entre milieux et genre. Par exemple, seuls 27% des filles rurales achèvent le cycle primaire, contre 70% des garçons urbains. Le secondaire souffre, quant à lui, de la faiblesse des ressources qui lui sont allouées et qui n'ont pas suivi la croissance des effectifs. En effet, l'accroissement du nombre d'enseignants n'a pas pu suivre celui du nombre d'élèves, ce qui a détérioré considérablement les conditions d'enseignement et pose le problème de régulation des flux pour cet ordre d'enseignement. La qualité des enseignements reste inégale et s'accompagne de disparités pour les deux ordres

---

3 Voir page 68 sur la lettre de cadrage dans le Plan Décennal du secteur de l'éducation 2006-2015, tome 1,

d'enseignement (primaire et secondaire). L'enseignement technique professionnel et l'enseignement supérieur répondent peu aux besoins de développement de l'économie nationale. Le système souffre de dysfonctionnements structurels notamment quant à son pilotage. En l'absence d'une politique efficace d'alphabétisation, le taux d'alphabétisation reste encore faible : seuls 37,7% de la population sont alphabétisés selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2002, et les femmes n'en représentent que le tiers. La loi 2003-17 portant orientation de l'éducation nationale au Bénin, promulguée le 11 Novembre 2003, vise à consolider les acquis du passé tout en engageant résolument le système sur la voie de la modernité.

Elle affirme avec force :

- le caractère obligatoire de l'enseignement primaire ;
- la gratuité progressive de l'enseignement primaire public ;
- la recherche constante de l'équité et de la qualité à tous les niveaux du système éducatif ;
- la professionnalisation et la diversification de l'offre de formation au niveau de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur, et leur adéquation avec les besoins de l'économie ;
- la promotion de la recherche scientifique pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur ;
- la promotion de l'enseignement privé.

### **1.1.1.2. Nécessité d'un programme décennal du secteur**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces orientations et en vue de corriger les dysfonctionnements constatés, le Gouvernement a décidé de mettre en place un Programme Décennal de Développement du Secteur de l'Education. Dans ce

contexte, les opportunités de financements rendues possibles par l'Initiative Education Pour Tous (EPT) / Partenariat Mondial pour l'Education, offrent au système éducatif de bénéficier de ressources additionnelles pour réaliser des progrès significatifs sur les plans quantitatif et qualitatif. Cette perspective rejoint la volonté du gouvernement de réaliser la scolarisation primaire universelle en 2015 et d'inscrire ainsi, le pays dans un processus de réduction de la pauvreté et de développement économique et social durable.

## **1.1.2. Les diverses orientations prises pour le développement du système éducatif**

### **1.1.2.1. Orientations générales**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement du Secteur de l'Education 2006-2015, la politique de l'éducation s'appuie sur les axes suivants :

- le renforcement du pilotage du système basé sur le développement des capacités de planification, de gestion, d'évaluation permanente du système et de programmation des recrutements ;
- le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes et des outils pédagogiques, la professionnalisation et la structuration des formations initiale et continue, l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique et la réduction des tailles de classes ;
- l'amélioration de l'offre éducative qui implique, outre un accroissement très important du nombre des enseignants à tous les niveaux, la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation des formations technique, professionnelle et universitaire ;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un dispositif de suivi et de promotion des carrières en liaison avec l'appréciation des

performances et la rationalisation des affectations ainsi que le renforcement des mécanismes d'imputabilité ;

- la résorption des disparités entre genres et entre régions, sous-tendue par une politique qui instaure une discrimination positive en faveur des filles, groupes et régions défavorisés ;

- l'accroissement du rôle du secteur privé et de celui des communautés locales dans l'offre éducative qui sera recherché par la mise en place d'une politique de promotion adéquate.

#### **1.1.2.2. Orientations pour le développement de l'enseignement primaire<sup>4</sup>**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement du Secteur de l'Education, des mesures sont prévues au niveau de tous les ordres d'enseignement dont le primaire pour répondre à des questions spécifiques telles que :

- **la Promotion de la scolarisation des filles**

Le gouvernement devra développer des mesures spéciales en vue d'encourager la scolarisation et le maintien des filles dans le système. Il s'agit notamment du renforcement des actions de proximité avec l'implication des enseignants, des élus locaux, des groupements de femmes et des Organisations Non Gouvernementales, appuyé de la mise en place d'un système de suivi efficace des actions retenues. Cette politique incitative contribuera à supprimer les handicaps auxquels elles sont confrontées dans leur scolarité, à favoriser leur réussite aux examens tout en améliorant l'accroissement de leur présence dans les établissements scolaires, en y assurant leur sécurité, en concrétisant le Paquet Educatif Essentiel et en recrutant un plus grand nombre d'enseignantes.

---

<sup>4</sup> Confère page 70 sur le point 3.1.3 portant sur les orientations stratégiques par ordre d'enseignement dans le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education 2006-2015.

- **la santé scolaire et l'environnement**

Des partenariats avec les secteurs de la santé et de l'environnement seront renforcés en vue de familiariser, à tous les stades de la scolarité, les élèves avec les grandes questions concernant leur intégration civique et sociale et la préservation de leur santé. La sensibilisation sur le VIH sida constitue un axe majeur de cette politique qui sera axée sur les domaines suivants :

- l'adaptation et le renforcement des programmes concernant l'amélioration de la santé scolaire et de la protection de l'environnement ;
- l'adaptation des modules de formation pour les enseignants et pour les élèves en santé scolaire et en protection de l'environnement ;
- la mise en place d'une politique de santé, d'hygiène et de nutrition dans les établissements scolaires.

Pour ce qui est des orientations stratégiques à l'enseignement primaire pour la future décennie, elles s'articulent autour des principaux axes suivants :

- **l'amélioration de l'accès et de la rétention**

La réalisation de l'accès universel permettra d'accueillir environ 333 000 nouveaux entrants au CI en 2015 contre 248 853 en 2005, et s'accompagnera d'une amélioration sensible de la rétention en cours de cycle (100% en 2015 contre 54% en 2005). Elle impose les mesures suivantes :

- la rationalisation de la gestion et de l'affectation des personnels ;
- la résorption des disparités selon le genre et les régions ;
- la construction et l'équipement d'environ 3 300 salles de classe supplémentaires en moyenne par année et la réduction des coûts unitaires de constructions en vue de les faire passer de 7.667.000 FCFA à 5.500.000 FCFA ;
- l'accroissement des effectifs d'enseignants dans le public estimé à près de 21 500 nouveaux enseignants sur la période de 2006 à 2015, par la mise en œuvre d'une

stratégie équilibrée de recrutement et l'octroi de subventions aux établissements scolaires pour la prise en charge progressive de tous les enseignants communautaires ;

- l'accueil de 244 033 élèves dans le secteur privé en 2015 contre 155 039 en 2005 ;
- la généralisation des écoles à cycle complet à l'horizon 2010. Ces modifications structurelles s'accompagneront du recours prioritaire aux multigrades dans les écoles à petits effectifs ;
- la mise en œuvre de la politique de réduction du redoublement à travers la suppression des redoublements intra sous-cycles, la diminution des redoublements entre sous-cycles et l'établissement d'un contrat avec les enseignants pour rendre son application effective ;
- la mise en place de mesures contre l'absentéisme des enseignants ;
- la mise en place de mesures de stimulation de la demande au niveau des zones à faible taux de scolarisation à travers la création de cantines scolaires, l'adaptation de l'organisation de l'école au contexte local et l'octroi de crédit aux familles défavorisées pour encourager la scolarisation notamment celle des filles ;
- l'application de mesures spécifiques pour la protection des filles à l'école ;
- la mise en place de subventions pour le secteur privé éducatif.

- **l'amélioration de la qualité et de l'équité**

Cette amélioration implique :

- la formation initiale professionnalisante et continue des enseignants et des directeurs d'école ;
- la mise en place de mécanismes d'incitations pour les enseignants ;
- la réduction progressive du ratio élèves/maître de 50 en 2005 à 40 en 2015 ;
- le renforcement de la mise en œuvre des nouveaux programmes basés sur l'approche par compétences ;

- la mise à disposition du matériel didactique (manuels, guides, programmes, etc..) par une livraison directe dans les écoles ;
- le renforcement de l'encadrement pédagogique et administratif par la professionnalisation de la formation des cadres intermédiaires ;
- le développement de pratiques d'évaluation pédagogique dans les classes ;
- l'amélioration des conditions d'accueil pour favoriser le maintien des filles à l'école (latrines, point d'eau, électrification ...) ;
- le renforcement de la sensibilisation sur l'hygiène et la santé notamment le VIH/Sida ainsi que sur les questions environnementales.

## **1.2. Bilan diagnostic de la scolarisation primaire au Bénin**

### **1.2.1. Les objectifs poursuivis**

#### **1.2.1.1. Les trois grands axes**

Les objectifs de l'école béninoise sont définis dans la Loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin, rectifiée par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 et s'articulent sur trois grands axes essentiellement :

- former des adultes performants dotés d'esprit d'initiative, ayant le goût de la recherche, capables de s'auto employer, de créer des emplois et de contribuer ainsi efficacement au développement du pays ;
- former des adultes techniquement compétents et humainement équilibrés ;
- servir de moyen de transformation de la société.

#### **1.2.1.2. Les six objectifs de l'éducation pour tous**

Les objectifs sont en cohérence avec les six objectifs mondiaux de l'Education Pour Tous<sup>5</sup> qui sont :

---

<sup>5</sup> Ces objectifs sont définis dans la Déclaration du Forum Mondial sur l'Education tenu à Dakar au Sénégal du 26-28 avril 2000.

- développer et améliorer sous tous leurs aspects, la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficultés et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
- répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
- améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes et notamment des femmes, d'ici à 2015 et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
- éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
- améliorer, sous tous ses aspects, la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous les résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

La politique suivie ces dix dernières années a porté sur l'amélioration des conditions d'accès à l'enseignement primaire grâce à des investissements dans les infrastructures et les mobiliers. Les contraintes budgétaires liées aux mesures d'ajustement structurel n'ont pas permis de suivre une politique de recrutement et de formation pour faire face à la demande qui s'est considérablement développée.

Les stratégies mises en place permettent de mesurer l'efficacité et l'efficience de l'enseignement primaire béninois, la viabilité financière de ses options et leur

adéquation avec les objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté susmentionnées.

Le bilan des dernières années que livrent diverses études (Plan d'Actions National du Bénin pour la mise en œuvre du Programme Education Pour Tous, le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National, les documents de la Table Ronde du secteur de l'Education...) permet d'identifier les forces et les faiblesses du système éducatif béninois. Ces études renseignent sur les sources de succès, de dysfonctionnements et d'insuffisances ainsi que sur les perspectives d'amélioration.

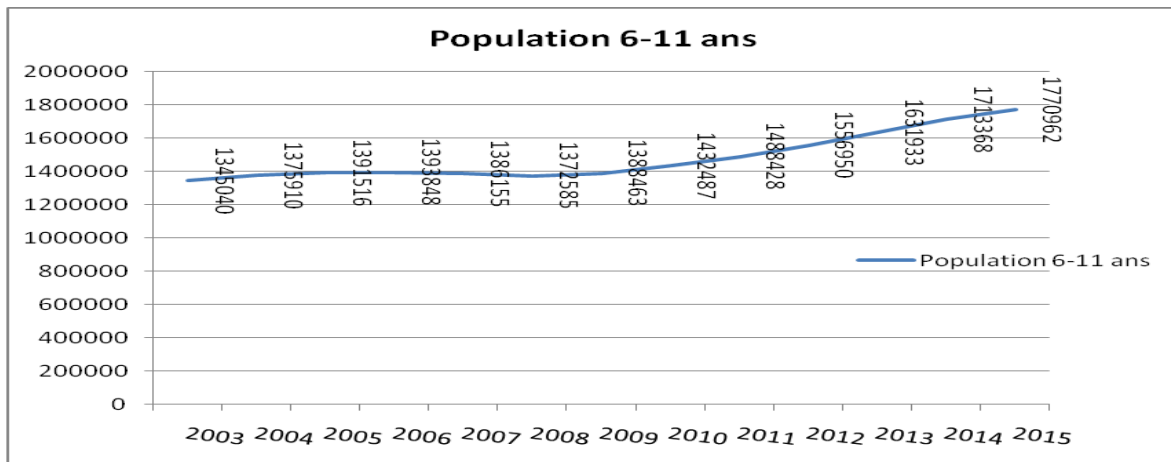
Malgré des efforts considérables aux plans quantitatif et qualitatif, les performances générales du système de l'enseignement primaire au Bénin sont loin d'être satisfaisantes.

## **1.2.2. Niveau et évolution de la scolarisation primaire**

### **1.2.2.1 Niveau et évolution du Taux Net de la Scolarisation primaire**

D'après la projection démographique et l'étude prospective de la demande sociale révisées de mars 2009 de l'INSAE et selon les données de population scolarisable de 6 à 11 ans, l'accroissement annuel moyen de la population scolarisable est de 2,3% entre 2003 et 2015 (année finale des Objectifs du Millénaire pour le Développement). Comme le montre le graphique qui suit, l'effectif de la population scolarisable pourrait atteindre 1 770 962, ce qui correspondrait à une augmentation de 425932 élèves par rapport à 2003. A cet horizon, comparée à la population projetée qui serait de 10315244, la population des enfants en âge d'aller (6-11 ans) à l'école serait de 18,2%.

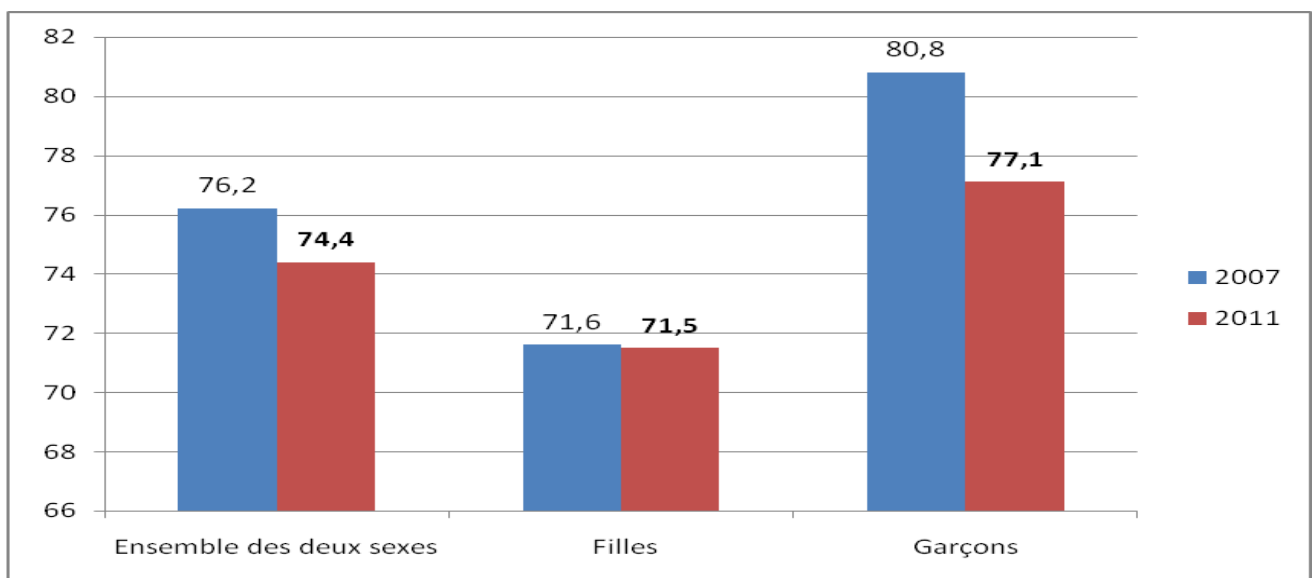
**Graphique 1 :** Population scolarisable (6-11 ans) entre 2003 et 2015



Source : INSAE, Projection démographique et étude prospective de la demande sociale révisées de mars 2009

Pour permettre l'absorption de ces flux, le Gouvernement et ses partenaires ont consenti d'énormes efforts financiers répartis entre le secteur public et le secteur privé qui s'est considérablement développé grâce à la fois à la rétrocession au clergé des écoles confessionnelles mais aussi en raison des grèves répétées dans l'enseignement public.

**Graphique 2 :** Evolution du Taux Net de Scolarisation par sexe de 2007 à 2011



Source : INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2011

Cependant, des résultats de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2011 au Bénin retracés dans le graphique 2, il ressort que le Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire est de 74,4%. La scolarisation des filles est moins importante que celle des garçons. En 2011 le Taux Net de Scolarisation est de 71,5% pour les filles contre 77,1% pour les garçons. Comparé au Taux Net de Scolarisation enregistré en 2007, ce taux a enregistré un fléchissement de 2,2% passant 76,2% à 74,4%. Ce recul est plus accentué chez les garçons (3,7%) que chez les filles (0,1%).

### **1.2.2.2 Rétention dans le système**

De l'analyse de l'évolution du Taux Net de Scolarisation, il ressort que le Bénin est encore loin de la scolarisation primaire universelle, après avoir réglé les aspects quantitatifs de la couverture scolaire primaire. Ce TNS encore faible s'accompagne d'un faible taux d'achèvement et de survie alors que l'accès au CI est devenu quasi universel grâce à la suppression des frais d'écolage en 2000, résultant de l'initiative PPTE5 (Pays Pauvres Très Endettés 5<sup>ème</sup> édition).

Le taux de survie a augmenté de 35,5% en 2007 à 50,6 en 2011, ce qui signifie que sur 100 enfants entrant au CI en 2005 seuls 51 ont atteint le CM2 en 2011. Les données ci-dessous montrent qu'il faut au moins atteindre le CM2 pour espérer avoir plus de 90% de chance d'être alphabétisé. Un élève qui quitte au CE1 a une chance sur deux de rester analphabète. Il faut donc un minimum de 6 années de scolarisation pour rendre l'alphabétisation irréversible et le taux d'achèvement du cycle primaire peut être utilisé pour mesurer les progrès vers la scolarisation universelle.

**Tableau 3** : Evolution des taux d'admission, d'achèvement et de survie au primaire de 2007 à 2011

Indicateurs	Sexe	2007	2011
Taux d'admission	Total	119,32	143,62
	Masculin	123,7	145,86
	Féminin	114,66	141,27
Taux d'achèvement	Total	66,32	71,49
	Masculin	75,85	76,80
	Féminin	56,05	65,77
Taux de survie	Total	35,5	50,6
	Masculin	-	-
	Féminin	-	-

Source : Annuaire Statistique du MEMP 2011-2012, version provisoire

En 2011, le taux d'achèvement a atteint la valeur de 71,49 % soit une augmentation de 5,17% en 4 ans, ce qui correspond à un gain moyen annuel de 1,29%. Si la tendance actuelle se maintient, le taux d'achèvement pourrait avoisiner 77% en 2015. La problématique de la scolarisation primaire universelle au Bénin repose davantage sur la rétention que sur l'accès, à l'instar de nombreux pays de la sous-région. Le dernier Plan Décennal du Développement du Secteur de l'Education 2006-2011 mentionne qu'une analyse statistique des données des années scolaires 2001/2002 et 2002/2003 dégage dans le tableau 4 qui suit les facteurs liés à l'offre scolaire expliquant, en dehors des caractéristiques de la demande, la faible rétention dans le système<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> «Rétention, redoublement et qualité dans les écoles publiques primaires béninoises, quels diagnostics? Quelles pistes de politiques éducatives ?, Mathieu Brossard, Pôle de Dakar, 2003. L'auteur note que : « les variables utilisées dans le modèle n'ont qu'un très faible pouvoir explicatif des différences de taux de rétention entre écoles...les facteurs qui ont le plus d'influence sur la rétention sont des facteurs difficilement mesurables par des enquêtes scolaires comme la motivation de l'enseignant ou sa capacité à intéresser les élèves ».

**Tableau 4:** Facteurs contribuant à l'augmentation du taux de rétention dans les écoles publiques et leurs effets

Facteurs	Effet sur le taux de rétention
Distance du chef lieu de la commune la plus proche < 10 Km	+3,9
Présence d'eau courante	+4,5
Ratio élèves - maître moyen inférieur à 65	+3,5
Plus de 50% d'enseignants femmes	+4,1
1 guide du maître par enseignant	+6,5

Source : Pôle de Dakar – M. Brossard, 2003

### 1.2.2.3 Qualité de l'enseignement

L'efficacité interne du système éducatif est mesurée par le taux de promotion, de redoublement et d'abandon. Des taux d'abandon élevés dénotent une mauvaise rétention du système. En 2011, le taux moyen national de promotion est de 75,89% (dont 76,59 pour les garçons et 75,4% pour les filles) contre 79,43% en 2007 (dont 80,14% pour les garçons et 78,53% pour les filles) soit une baisse de 4,54%. Le niveau de taux de promotion au Bénin induit un taux combiné de redoublement et d'abandon de plus de 20%. Les cas d'abandons et de redoublement sont donc encore très élevés.

**Tableau 5:** Evolution des taux de promotion, de redoublement et d'abandon au primaire de 2007 à 2011

Indicateurs	Sexe	2007	2011
Taux de promotion	Total	79,43	75,89
	Masculin	80,14	76,59
	Féminin	78,53	75,4
Taux de redoublement	Total	11,35	13,4
	Masculin	11,1	13,23
	Féminin	11,67	13,59

Taux d'abandon	Total	9,22	10,72
	Masculin	8,76	10,18
	Féminin	9,8	11,36

Source : Annuaire statistique du MEMP, version provisoire 2011-2012

Les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé de 2006 sur les raisons d'abandon de l'école primaire montrent que globalement les filles et les garçons ont abandonné l'école pour les mêmes raisons. En effet, la raison la plus importante citée par les hommes et les femmes est l'impossibilité de payer les frais de scolarité (27,1% dont 32,7% des hommes et 25,2 % des femmes). En outre, une proportion un peu moins élevée de personnes (20,8% dont 19% d'hommes, 21,2% de femmes) ont cité l'échec scolaire et le désintérêt à l'égard de l'école (24,6% dont 21,8% d'hommes et 25,2% de femmes). Les autres raisons ont été citées dans des proportions plus faibles. Il faut néanmoins noter que 2,5 % des femmes ont abandonné l'école primaire parce qu'elles étaient tombées enceintes.

**Tableau 6** : Répartition en % des femmes et des hommes de 15-24 ans de niveau primaire par raison d'abandon de l'école

Raisons abandon	Sexe		
	Homme	Femme	Ensemble
Tombée enceinte	Non applicable	2,5	2,5
S'est marié (e)	00	1,6	1,6
Pour garder les enfants	0,6	2,0	1,9
Pour aider la famille	11,2	6,6	8,0
Ne pouvait pas payer l'école	32,7	25,2	27,1
Avait besoin d'argent	4,2	3,9	4,0
Suffisamment scolarisée	00	1,3	1,3
Échec à l'école	19,0	21,2	20,8

N'aimait plus l'école	21,8	25,2	24,6
École inaccessible	00	1,5	1,5
Autre	8,7	6,6	7,2
Ne Sait Pas/Manquant	1,7	2,4	2,3
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif</b>	<b>330</b>	<b>1225</b>	<b>2,5</b>

Source : INSAE, Enquête Démographique et de Santé 2006

D'après l'annuaire statistique du MEMP, les taux de redoublement au CE2 et au CM1 sont en général très élevés et s'expliquent en partie par la volonté des chefs d'établissement d'obtenir de bons résultats au CEP, ce qui les conduit à ne faire passer au CM1 et au CM2 que les élèves dont les chances de succès à cet examen paraissent garanties.

## 2. Présentation des résultats, analyse et suggestions

### 2.1. Présentation des résultats

#### 2.1.1. : Résultats de l'enquête par rapport à l'influence des facteurs socioculturels et des caractéristiques individuelles et familiales

##### 2.1.1.1. Résultats de l'enquête par rapport à l'influence des facteurs socioculturels

**Tableau 7** : Scolarisation primaire des enfants de 6-11 ans par sexe selon l'ethnie du chef de ménage

Ethnie du Chef de Ménage	Sexe des enfants		Total	Indice de parité
	Garçons	Filles		
Adja et apparentés	86,3	81,0	83,7	0,94
Bariba et apparentés	68,2	68,6	68,4	1,01
Dendi et apparentés	55,2	49,2	52,3	0,89
Fon et apparentés	84,9	77,6	81,4	0,91
Yoa & Lokpa apparentés	73,2	69,0	71,4	0,94
Bètamaribè et apparentés	70,8	62,2	66,9	0,88
Peulh et apparentés	27,0	23,1	25,1	0,86
Yoruba et apparentés	83,6	78,6	81,2	0,94
Autre ethnie	66,1	59,9	63,2	0,91
Bénin	77,1	71,5	74,4	0,93

Source : INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2011-2012

Au Bénin, l'étude de la scolarisation selon les grands groupes ethniques, révèle que trois groupes du Sud se démarquent des autres : les adja et apparentés avec 83,7% d'enfants scolarisés, les fon et apparentés avec 81,4%, les yoruba et apparentés avec 81,2%. Les mêmes groupes ethniques prédominent lorsqu'on examine la scolarisation des filles mais pas par rapport à l'indice de parité. En revanche, les enfants des groupes ethniques du Nord sont les moins scolarisés du pays. La scolarisation est vraiment très faible dans le groupe ethnique peulh avec 25,1%

dont 27% de garçons et 23% de filles. En effet, la communauté peulh est en majorité pastorale, transhumante et traditionnellement fermée à l'école. Les garçons très tôt sont reconduits dans les activités d'élevage des bovins et les filles dans le commerce des produits de cet élevage notamment le lait et le fromage et ignorent pour toujours l'école. La sous scolarisation des peulh relève donc d'un attachement à leurs traditions. En conséquence, la scolarisation observée dans certaines familles peulh au Bénin est considérée jusqu'à présent comme le résultat d'une acculturation et s'explique par le fait que l'école de type occidental est vue comme une contrainte empêchant les enfants de s'occuper du troupeau alors qu'on ne voit pas ses bienfaits face au nombre galopant des étudiants primo-demandeurs d'emploi.

**Tableau 8** : Influence de la religion du chef de ménage sur le taux de scolarisation primaire des enfants de 6-11 ans par sexe

Religion du Chef de Ménage	Sexe des enfants		Total
	Garçons	Filles	
Vodoun	82,9	74,3	78,8
Autres traditionnelles	68,2	54,3	61,7
Islam	63,3	58,1	60,8
Catholique	83,3	79,5	81,5
Protestant méthodiste	82,1	76,8	79,7
Autres protestants	85,4	81,1	83,3
Céleste	86,2	78,6	82,7
Autres chrétiens	84,2	80,8	82,6
Autres religions	79,8	80,1	79,9
Aucune religion	76,9	66,3	71,7
Bénin	77,1	71,5	74,4

Source : INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2011-2012

Les données de l'enquête, montrent que les enfants des chefs de ménages chrétiens sont mieux scolarisés que ceux des chefs de ménages d'obédience musulmane et

traditionnelle tant chez les filles que chez les garçons : les Taux Nets de Scolarisation sont respectivement de 81,5% , 79,7% et 82,7% chez les catholiques, les protestants méthodistes et les célestes contre respectivement 78,8%, 61,7% et 60,8% chez les pratiquants du vodoun, les autres animistes et les musulmans.

### **2.1.1.2. Influence des caractéristiques individuelles et familiales (milieu de résidence, département de résidence, niveau d’instruction du chef de ménage, le statut familial des enfants) sur la scolarisation primaire par les familles**

**Tableau 9** : Taux Net de Scolarisation primaire des enfants de 6-11 ans par sexe selon le milieu de résidence et selon le département

Milieu et département de résidence		Sexe des enfants		Total
		Garçons	Filles	
Milieu de résidence	Cotonou	87,3	78,6	82,9
	Autre urbain	81,4	76,2	78,9
	Rural	73,9	68,1	71,2
Département	Alibori	40	33,5	37
	Atacora	70,2	62,2	66,6
	Atlantique	85	73,8	79,8
	Borgou	64	61,9	63
	Collines	82,5	81,5	82
	Couffo	82,9	74,9	79
	Donga	78,3	71,1	75,1
	Littoral	87,3	78,6	82,9
	Mono	88,5	89,5	89
	Ouémé	84,8	79,2	82,2
	Plateau	77,4	71,6	74,7
	Zou	85,1	79,8	82,5
Bénin	Bénin	77,1	71,5	74,4

Source : INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2011-2012

Le déséquilibre en matière de scolarisation primaire entre les départements est plus grand. Les trois départements du haut nord où la population est très dispersée sont largement en dessous du niveau national (74,4%). Il s’agit de l’Alibori (37%),

Borgou (63%) et Atacora (66,6%). Les départements en tête de peloton en matière de fréquentation primaire sont le Mono (89%), le Littoral (82,9%), le Zou (82,5%), l’Ouémé (82,2%) et les Collines (82%). Trois départements se distinguent par des indices de parité qui avoisinent l'unité, traduisant une égalité de scolarisation entre garçons et filles impulsée par les projets de l’UNICEF en matière de renforcement de la scolarisation des filles : Mono (1,01), Collines (0,99) et Borgou (0,97).

Au Bénin, à l’Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2011, sur 100 enfants de 6 à 11 ans, 83 sont scolarisés à Cotonou, 79 dans les autres villes et 71 en milieu rural. Le niveau de scolarisation des garçons de Cotonou (87,3%) et des garçons des autres villes (81,4%) est plus élevé que celui des garçons des zones rurales (73,9%). Chez les filles, on observe les mêmes faits (78,6% à Cotonou, 76,2% dans les autres villes contre 68,1% pour le rural).

**Tableau 10** : Scolarisation primaire des enfants de 6-11 ans par sexe et indice de parité selon le milieu de résidence et selon le département

Milieu et département de résidence		Sexe des enfants		Total	Indice de Parité
		Garçons	Filles		
Milieu de résidence	Cotonou	87,3	78,6	82,9	0,90
	Autre urbain	81,4	76,2	78,9	0,94
	Rural	73,9	68,1	71,2	0,92
Département	Alibori	40	33,5	37	0,84
	Atacora	70,2	62,2	66,6	0,89
	Atlantique	85	73,8	79,8	0,87
	Borgou	64	61,9	63	0,97
	Collines	82,5	81,5	82	0,99
	Couffo	82,9	74,9	79	0,90
	Donga	78,3	71,1	75,1	0,91
	Littoral	87,3	78,6	82,9	0,90
	Mono	88,5	89,5	89	1,01

	Ouémé	84,8	79,2	82,2	0,93
	Plateau	77,4	71,6	74,7	0,93
	Zou	85,1	79,8	82,5	0,94
Bénin	Bénin	77,1	71,5	74,4	0,93

Source : INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2011-2012

Au Bénin, les données de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages de 2011, indiquent des inégalités sexuelles sensibles dans la scolarisation. En effet, le Taux Net de Scolarisation tous sexes confondus est de 74,4% au niveau national. Lorsqu'on tient compte du genre, il est enregistré, un Taux Net de Scolarisation de 77,1% pour le sexe masculin contre 71,5% pour le sexe féminin. Il en ressort donc que la scolarisation des garçons est supérieure à celle des filles alors que la scolarisation de celles-ci constitue une priorité, la "clé du développement" selon l'UNICEF (Pilon, 1996). Comme on pourrait le deviner, plusieurs facteurs sous-tendent ces inégalités dont les perceptions que les béninois ont du rôle des femmes au sein de la société. L'inégalité sexuelle au détriment des filles est plus élevée à Cotonou avec un indice de parité de 0,90 (90 filles scolarisées pour 100 garçons scolarisés), le milieu rural (0,92) et dans les départements de l'Alibori (0,84), de l'Atlantique (0,87), de l'Atacora (0,89), du Couffo (0,90), Littoral (0,90) et de la Donga (0,91) où les indices de parité sont en-dessous du niveau moyen national. Au nombre des facteurs qui entravent la scolarisation des filles, les travaux du PNUD réalisés en 1998 retiennent :

- la dépravation des mœurs "débauche" engendrée par l'école ;
- les engagements pris au titre du mariage coutumier ;
- la dot (en ce sens où la fille scolarisée rapporterait moins de dot du fait de la remise en cause pour elle de cette pratique) ;
- les échecs scolaires plus prononcés au niveau des filles ;
- le comportement déplorable de certains enseignants ;
- le statut familial de la fille (sans lien de parenté avec le chef).

**Tableau 11** : Scolarisation primaire des enfants de 6-11 ans par sexe selon le Niveau d'Instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction du Chef de Ménage	Sexe des enfants		Total	Indice de parité
	Garçons	Filles		
Aucun	70,9	64,8	68	0,91
Primaire	87,5	83,4	85,6	0,95
Secondaire 1	87,8	82,8	85,3	0,94
Secondaire 2	87,8	75,9	82,1	0,86
Supérieur	79,6	71,8	75,7	0,90
Bénin	77,1	71,5	74,4	0,93

Source : INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2011

A la lecture du tableau 11, il y a un rapport causal entre le fait d'être instruit d'un chef de ménage et celui de scolariser les enfants du ménage. Les chefs de ménage non instruits font en effet moins cette démarche que ceux qui le sont (68% contre 85,6 % pour ceux de niveau primaire, 85,3% de niveau secondaire 1er cycle, 82,1% de niveau secondaire 2ème cycle et 75,7% chez ceux de niveau supérieur). Cela confirme l'énoncé précédent.

**Tableau 12** : Scolarisation primaire des enfants de 6-11 ans orphelins et non orphelins et selon leur lien de parenté avec le chef de ménage

Statut de l'enfant		Sexe des enfants		Total	Indice de parité
		Garçons	Filles		
Orphelin(e) ou non	Orphelin(e)	65,6	66,2	65,9	1,01
	Non orphelin(e)	72,0	67,4	69,9	0,94
Lien avec le Chef de ménage	Fils ou petit-fils du CM	77,5	72,9	75,4	0,94
	Autre parent du CM	74,1	61,4	66,6	0,83

	Sans parenté	44,3	45,5	45,1	1,03
Bénin		77,1	71,5	74,4	0,93

Source : INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2011-2012

Les résultats de l'Enquête montrent que le statut familial de l'enfant scolarisable (6-11 ans) dans le ménage est une variable déterminante de ses chances de fréquenter l'école. Les fils et petits fils du chef de ménage avec un Taux Net de Scolarisation de 75,4% sont généralement favorisés dans la fréquentation scolaire par rapport aux enfants des autres parents (66,6%) et aux enfants confiés sans lien de parenté (45,1%). Le lien avec le chef de ménage n'influence pas nettement le choix du sexe de l'enfant à scolariser : l'indice de parité est en faveur des filles chez les enfants sans lien de parenté avec le chef de ménage (1,03) alors qu'il est de 0,94 chez les fils et petits fils du chef de ménage et 0,83 au niveau des enfants des autres parents. La survie des parents influence également la fréquentation scolaire mais pas le choix du sexe de l'enfant à scolariser. Sur le plan de la scolarisation, les inégalités de traitement des enfants de 6-11 ans dans l'ensemble selon la survie des parents sont évidentes : les enfants orphelins avec un Taux Net de Scolarisation de 65,9% sont moins scolarisés que les enfants non orphelins avec 69,9%, mais la parité est cependant presque établie entre les orphelines et les orphelins en matière de scolarisation (1,01).

Il ressort de l'analyse qui précède que les chefs de ménage au Bénin opèrent des choix de scolariser tel ou tel autre enfant du ménage au vu de son statut familial mais que ce choix ne joue pas toujours en défaveur des enfants de sexe féminin.

## 2.1.2. Résultats d'enquête par rapport aux motivations économiques, facteurs démographiques et résistances psychosociologiques

### 2.1.2.1. La scolarisation primaire des enfants dépend des contraintes et motivations économiques des familles (activité économique, niveau de vie du chef de ménage, besoin de main d'œuvre/activité des enfants) ;

**Tableau 13:** Scolarisation primaire des enfants de 6-11 ans par sexe selon la branche d'activité et inactivité du chef de ménage.

Branche d'activité	Sexe des enfants		Total
	Garçons	Filles	
Agriculture Elevage Pêche et Forêt	69,5	63,9	66,9
Industrie	86,0	81,8	84,0
Eau, électricité, gaz	95,8	75,2	85,3
BTP	88,7	83,0	85,9
Commerce et restauration	85,6	76,6	81,1
Transport et communications	88,6	84,5	86,6
Banques et assurances	100,0	56,9	73,4
Autres services	85,7	80,8	83,4
Chômeurs	84,3	80,2	82,3
Inactifs	81,0	72,3	77,0
Bénin	77,1	71,5	74,4

Source : INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2011-2012

Au Bénin, c'est chez les agriculteurs que le Taux Net de Scolarisation est plus faible (66,9% dont 69,5 % pour les garçons et 63,9% pour les filles). En effet l'agriculture au Bénin relève essentiellement de l'informel et est pratiquée par des indépendants qui reconduisent leurs enfants dans leur activité comme aide-familiale. Il en est de même du secteur banque et assurance en proie à l'évolution de la tontine des femmes utilisant leurs filles avec un Taux Net de Scolarisation de 73,4% dont 100% pour les garçons et 56,9 pour les filles. Dans les secteurs qui relèvent en général du formel, les Taux Nets de Scolarisation sont relativement plus

élevés notamment dans le secteur industriel (84%), Eau-Electricité-Gaz (85,3%) et BTP (85,9). Les Taux Nets de Scolarisation restent également élevés dans les secteurs qui relèvent principalement de l’informel mais où les chefs de ménage ne ressentent pas l’obligation de travailler avec leurs progéniture : Transport et Communication (86,6%) et Transport et Restauration (81,1%). Des données, il ressort que l’inactivité des chefs de ménage avec un Taux Net de Scolarisation de 77% et le chômage des chefs de ménages avec 82,3% ne sont pas sensiblement des facteurs de sous-scolarisation au Bénin parce qu’ils constituent des états temporels.

**Tableau 14** : Scolarisation primaire des enfants de 6-11 ans par sexe selon le niveau de pauvreté du ménage

Milieu/Sexe	Niveau de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
<b>Cotonou</b>						
Garçons	100,0	92,0	83,9	91,7	85,1	87,3
Filles	42,9	84,8	81,8	81,3	78,1	78,6
Indice de parité	0,43	0,92	0,98	0,89	0,92	0,90
Total Cotonou	62,9	88,3	82,7	86,5	81,6	82,9
<b>Autre urbain</b>						
Garçons	71,4	77,8	80,9	87,0	89,5	81,4
Filles	70,1	71,4	75,8	83,0	79,4	76,2
Indice de parité	0,98	0,92	0,94	0,95	0,89	0,94
Total Autre urbain	70,8	74,9	78,3	85,0	84,5	78,9
<b>Rural</b>						
Garçons	68,6	73,8	75,9	79,4	86,1	73,9
Filles	61,5	66,1	70,9	76,9	81,0	68,1
Indice de parité	0,90	0,90	0,94	0,97	0,94	0,92
Total Rural	65,3	70,3	73,5	78,2	83,5	71,2
<b>Bénin</b>						
Garçons	69,4	74,9	77,5	83,7	87,2	77,1
Filles	63,3	67,6	72,8	79,7	79,1	71,5

Indice de parité	0,91	0,90	0,94	0,95	0,91	0,93
Total Bénin	66,5	71,6	75,2	81,7	83,2	74,4

Source : INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2011-2012

Le Bénin est un pays classé parmi les moins avancés au monde donc à faible niveau de vie. Il occupe aujourd'hui la 166<sup>ème</sup> place sur 187 pays selon le rapport 2013 de Développement Humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) avec un Indice de Développement Humain (IDH) évalué à 0.436 pour l'année 2012 contre 0.253 pour l'année 1980, soit une augmentation moyenne annuelle de 2.2% par an, Environ 35% de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire annuel, estimé à 145 279 F.CFA selon le rapport de suivi de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV, 2010).

Des données de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2011-2012, il ressort que les ménages plus pauvres et pauvres avec des Taux Nets de Scolarisation respectifs de 66,5% et 71,6% scolarisent moins les enfants au primaire que les ménages moyennement pauvres, riches et plus riches avec respectivement 75,2%, 81,7% et 83,2%. De même, l'indice de parité dénonce une sous-scolarisation des filles chez les plus pauvres avec 0,91 et les pauvres avec 0,90 contre 0,94 et 0,95 respectivement chez les moyennement pauvres et les riches. L'impact négatif de la pauvreté sur la scolarisation des filles par rapport aux garçons est plus prononcé à Cotonou : indice de parité égal 0,43 dans les ménages les plus pauvres contre 0,98 dans les ménages moyennement pauvres, 0,89 dans les ménages riches et 0,92 dans les ménages les plus riches. Il en est de même du milieu rural : indice de parité égal 0,90 chez les plus pauvres et les pauvres contre 0,94 chez les moyennement pauvres, 0,97 chez les riches et 0,94 chez les plus riches.

**Tableau 15:** Pourcentage d'enfants de 5-11 ans impliqués dans l'activité économique et les travaux domestiques au cours de la semaine avant l'interview, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EDSB-IV Benin 2011-2012

<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>	Activité économique pour au moins 1 heure <sup>1</sup>	Travaux domestiques pour moins de 28 heures	Travaux domestiques pour 28 heures ou plus	<b>Travail des enfants<sup>2</sup></b>	Effectif d'enfants de 5-11 ans
<b>Sexe enfants</b>					
Masculin	27,3	34,4	1,4	<b>27,7</b>	10 768
Féminin	32,1	42,8	2,2	<b>32,5</b>	10 000
<b>Milieu de résidence des enfants</b>					
Cotonou	14,7	36	1,1	<b>15,4</b>	1 902
Autres villes	26,2	36	2,2	<b>26,7</b>	5 801
Ensemble urbain	23,4	36	1,9	<b>23,9</b>	7 702
Rural	33,3	39,9	1,7	<b>33,7</b>	13 065
<b>Département de résidence des enfants</b>					
Alibori	30,4	23,4	0,6	<b>30,5</b>	1 481
Atacora	33,5	35,4	1,1	<b>33,6</b>	2 189
Atlantique	21,7	48,1	0,2	<b>21,8</b>	2 237
Borgou	34,1	24,5	1,3	<b>34,4</b>	1 978
Collines	40,6	41,3	4,6	<b>42,3</b>	1 477
Couffo	48,6	57,3	1	<b>48,8</b>	1 608
Donga	34,7	35	0,9	<b>34,9</b>	1 189
Littoral	14,7	36	1,1	<b>15,4</b>	1 902
Mono	18,9	41,2	1,8	<b>19,5</b>	1 157
Ouémé	25,7	39	3	<b>26,4</b>	2 326
Plateau	28,6	29,6	2,5	<b>28,7</b>	1 335
Zou	28	47	3,2	<b>28,7</b>	1 889
<b>Niveau d'instruction de la mère des enfants</b>					
Aucun	31,4	37,7	1,5	<b>31,7</b>	12 395
Primaire	22,8	41,2	1,6	<b>23,2</b>	2 125
Secondaire 1er cycle	20,3	35,8	2,1	<b>21,5</b>	821
Secondaire 2nd cycle ou plus	8	26,2	1,3	<b>8,3</b>	311
<b>Niveau de pauvreté des ménages des enfants</b>					
Plus pauvres	32,1	35,4	1,3	<b>32,3</b>	4 673
Pauvres	34,8	38,7	1,7	<b>35,2</b>	4 571
Moyen pauvres	33,8	39,8	1,8	<b>34,2</b>	4 399

Riches	27,1	41,2	2	<b>27,8</b>	3 881
Plus riches	15,8	37,2	2,1	<b>16,5</b>	3 245
<b>Ensemble</b>	<b>29,6</b>	<b>38,4</b>	<b>1,7</b>	<b>30</b>	20 768
1 Pour les enfants de 5-11 ans, l'activité économique pour au moins une heure comprend : le travail en dehors du ménage (payé ou non) et/ou le travail dans les affaires/terres de la famille.					
2 Pour les enfants de 5-11 ans, le travail comprend : l'activité économique pour au moins une heure et/ou les travaux domestiques pour 28 heures ou plus.					

Source : INSAE, EDSB IV, 2011-2012

La 4<sup>ème</sup> édition de l'Enquête Démographique et de Santé au Bénin de 2011-2012 a permis de mieux cerner ce phénomène au Bénin chez les enfants de 5-17 et particulièrement ceux de 5-11 ans à partir de données sur le travail effectué au cours de la semaine ayant précédé l'enquête, selon le type de travaux effectués et le nombre d'heures de travail. Les résultats présentés au tableau ci-dessus mettent en évidence l'ampleur du phénomène du travail des enfants de 5-11 ans. Globalement, 30 % des enfants âgés de 5-11 ans travaillent dont 27,7% de garçons et 32,5% de filles. Ils sont plus concentrés en milieu rural (33%,7%) qu'en milieu urbain (23,9%) et mènent les activités économiques (basées sur la recherche du profit où ils sont payés ou non) dans une proportion de 29,6% et dans les activités domestiques à 40,1% dont 1,7% pour plus de 28 heures. La proportion d'enfants qui travaillent diminue avec le niveau de bien-être économique du ménage passant de 35,2% des pauvres à 27,8% et 16,5% des riches et des plus riches. De même, l'instruction de la mère a une influence positive sur le recul du travail des enfants : de 31,7% chez les mères non instruites les proportions des enfants qui travaillent sont respectivement de 23,2%, 21,5% et 8,3% chez celles de niveau d'instruction primaire, secondaire 1<sup>er</sup> cycle et secondaire 2<sup>ème</sup> cycle ou plus.

**2.1.2.2. La scolarisation primaire des enfants dépend des facteurs démographiques (sexe, âge, état matrimonial du chef de ménage et taille du ménage)**

**Tableau 16** : Scolarisation primaire des enfants de 6-11 ans par sexe selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial du chef de ménage et la taille du ménage

Caractéristiques démographiques du ménage		Sexe des enfants		Total	Indice de parité
		Garçons	Filles		
Sexe du Chef de Ménage	Homme	75,9	70,3	73,3	0,93
	Femme	83,5	76,3	79,8	0,91
Groupe d'âge du Chef de Ménage	Moins de 25 ans	69,1	68,7	68,9	0,99
	25 - 34 ans	79,7	74,2	77,0	0,93
	35 - 44 ans	79,2	74,6	77,1	0,94
	45 - 59 ans	75,8	68,2	72,3	0,90
	60 ans et plus	72,9	68,2	70,6	0,94
Taille du ménage	Moins de 3 personnes	84,8	74,6	79,4	0,88
	3 à 4 personnes	81,5	76,8	79,2	0,94
	5 à 7 personnes	79,8	74,0	77,1	0,93
	8 personnes et plus	72,9	66,9	70,1	0,92
Etat matrimonial	<b>Marié ou vivant ensemble</b>	<b>76,7</b>	<b>71,2</b>	<b>74,1</b>	<b>0,93</b>
	<b>Divorcé/séparé</b>	<b>80,3</b>	<b>73,4</b>	<b>76,9</b>	<b>0,91</b>
	<b>Veuf</b>	<b>81,2</b>	<b>73,9</b>	<b>77,5</b>	<b>0,91</b>
	<b>Jamais marié et n'a jamais vécu avec quelqu'un</b>	<b>74,3</b>	<b>67,8</b>	<b>71,4</b>	<b>0,91</b>
Bénin		77,1	71,5	74,4	0,93

Source : INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2011-2012

Au Bénin, des données de l'Enquête Modulaire Intégrée consignées dans le tableau 16, il ressort que :

- la scolarisation primaire varie sensiblement en fonction du sexe du chef de ménage : les chefs de ménage de sexe féminin ont une propension plus forte à scolariser leurs enfants (79,8% contre 73,3%), mais elle est plus en faveur des garçons avec un indice de parité de 0,91 que chez les chefs de ménage de sexe masculin avec un indice de parité de 0,93 ;
- l'âge également influence la scolarisation primaire des enfants. La scolarisation est plus forte respectivement 77% et 77,1% dans les groupes d'âges (25-34 ans et 35-59 ans ) où les populations sont plus actives que les groupes d'âges extrêmes des moins de 25 ans et des personnes de 60 ans et plus avec respectivement 68,9% et 70,6% de Taux Net de Scolarisation ;
- la taille élevée des ménages freine la scolarisation primaire des enfants avec des Taux Nets de Scolarisation respectifs de 79,4% et 79,2% pour les ménages de moins de trois personnes et ceux de taille 3 et 4 personnes contre 77,1% et 70,1% respectivement pour les ménages de taille 5, 6 et 7 et ceux dont la taille dépassent 7 personnes. Ce résultat est compatible à la relation classique négative attendue entre la taille du ménage et la scolarisation des enfants.
- le célibat ne semble pas offrir les meilleures chances de scolarisation primaire des enfants: le Taux Net de Scolarisation est de 71,4% chez les chefs de ménage célibataires contre plus de 74% pour les modalités matrimoniales des chefs de ménage.

## **2.2. Analyse des résultats d'enquête et suggestions**

### **2.2.1. Analyse des résultats**

#### **2.2.1.1. Au sujet des déterminants socioculturels**

La culture est l'ensemble des valeurs et normes régissant le fonctionnement d'une société. Les attitudes et comportements, les pensées et les pratiques des individus sont réglementés par leur culture. Les variables socioculturelles sont donc importantes dans l'explication des phénomènes sociaux notamment des disparités entre sexes en matière de scolarisation. Ces facteurs incluent notamment la religion et l'ethnie.

Par rapport à la religion, les données de l'enquête montrent que les enfants des chefs de ménages chrétiens sont mieux scolarisés que ceux des chefs de ménages d'obédience musulmane et traditionnelle tant chez les filles que chez les garçons : les Taux Nets de Scolarisation sont respectivement de 81,5% , 79,7% et 82,7% chez les catholiques, les protestants méthodistes et les célestes contre respectivement 78,8%, 61,7% et 60,8% chez les pratiquants du vodoun, les autres animistes et les musulmans. Les chrétiens ont une plus forte propension à inscrire leurs enfants à l'école moderne que les musulmans et les traditionalistes. En effet, pour certains ménages musulmans, la scolarisation et les stratégies scolaires des ménages sont encore déterminées par le fait que selon les parents l'école est sans valeur et qu'ils préfèrent l'école coranique. Pour ces familles, l'école publique laïque, apparaît comme un des obstacles majeurs à la vie spirituelle des familles et est perçue comme un lieu de dépravation des mœurs, lieu de rupture avec le milieu familial, contrairement à l'école coranique qui enseigne le respect, la soumission et les principes de la religion musulmane (Kobiané, 2006). Une religion véhicule des valeurs, normes et pratiques. La religion chrétienne est associée aux valeurs occidentalo-chrétiennes tandis que l'islam est associé aux valeurs arabo-

musulmanes. Dans la littérature, l'islam est cité comme un frein à la scolarisation alors que la religion chrétienne est considérée comme favorable à celle-ci. Cette relation pour le moins intrinsèque entre religion et scolarisation est également perceptible entre ethnie et scolarisation.

L'ethnie désigne un regroupement socioculturel. Pour reprendre les termes de Nicolas (1973 : cité par Kobiané, 2001), c'est un "composé spécifique en équilibre plus ou moins stable, de culturel et de social", et apparaît souvent comme un facteur de différenciation en matière de scolarisation. La conquête coloniale et l'implantation des missions catholiques d'où sont issues les écoles et les rapports conflictuels qui en ont découlés, permettent de comprendre l'attitude de certaines communautés d'Afrique subsaharienne en matière de scolarisation.

La préservation et la pérennisation des acquis culturels dans la société traditionnelle africaine s'opèrent au niveau de l'ethnie sous le contrôle de la famille. Etant donné que la scolarisation véhicule un modèle culturel étranger, on comprend aisément le rôle que peut jouer la famille dans l'appréciation du système scolaire par rapport aux normes et valeurs sociales en vigueur et au modèle de développement souhaité.

Hormis, la religion et l'ethnie, il faut citer également parmi les facteurs socioculturels, les grossesses, les mariages précoces et la perception de l'éducation en conflit avec les valeurs traditionnelles.

Au terme de cette analyse partielle, il convient de mentionner qu'on ne saurait se limiter à l'effet des facteurs socioculturels pris isolément. Une telle démarche ne permet pas d'appréhender la complexité et la totalité du problème de la scolarisation dans une société donnée.

L'homme n'est pas seulement culturel, il est un acteur social et ses comportements dépendent non seulement des normes et valeurs sociétales mais également des aspirations et considérations individuelles et collectives. Ainsi, la décision de

scolariser un enfant dépend non seulement de l'environnement sociologique, mais aussi et surtout des aspirations et choix des parents, conditionnées par les caractéristiques individuelles et collectives.

Parmi les déterminants individuels et familiaux de la scolarisation, l'on relève notamment le niveau d'instruction du chef de ménage, les conditions de vie (pauvreté), la région et le milieu de résidence du chef de ménage, le statut familial de l'enfant et le genre (du statut social de l'enfant selon le sexe face à sa scolarisation).

### **2.2.1.2. Au sujet des relations entre les caractéristiques individuelles et familiales et la scolarisation primaire des familles**

#### **2.2.1.2.1 Niveau d'instruction du chef de ménage**

Les résultats prouvent qu'au Bénin la scolarisation primaire des enfants est positivement influencée par l'instruction des parents. Les chefs de ménage non instruits font en effet moins cette démarche que ceux qui le sont (68% contre 85,6 % pour ceux de niveau primaire, 85,3% de niveau secondaire 1er cycle, 82,1% de niveau secondaire 2ème cycle et 75,7% chez ceux de niveau supérieur). Cela confirme l'hypothèse retenue selon laquelle les parents éduqués apprécient mieux la valeur économique et sociale de l'éducation et tendent à opter pour le soutien à la scolarisation de leurs enfants. Le Bénin ne fait pas exception au principe selon lequel la scolarisation dépend de la position sociale des individus. Mais, la détention du capital scolaire n'est pas trop prononcée avec un taux net de scolarisation de 68% des enfants dont les parents ne sont pas instruits contre 85,6% pour ceux des parents de niveau primaire.

#### **2.2.1.2.2. Statut familial de l'enfant**

Les disparités de scolarisation à l'école sont aussi liées au Bénin au statut familial de l'enfant dans le ménage. En effet, le Bénin aussi connaît les problèmes d'effritement des liens de solidarité et de cherté de la vie qui font que les chefs de ménage ne peuvent plus offrir les mêmes chances de scolarisation à leurs propres enfants et à ceux qui sont à leur charge d'une part, et d'autre part, entre les enfants de sexe masculin et de sexe féminin. Le statut familial de l'enfant au sein du ménage de résidence induit des stratégies scolaires différentes avec un net désavantage pour les enfants orphelins, les enfants sans lien de parenté avec le chef de ménage et particulièrement les filles.

#### **2.2.1.2.3 Milieu et région de résidence**

Au Bénin, comme dans la plupart des pays africains, après les indépendances, les premières approches de développement étaient centrées sur le développement des villes au détriment du reste du pays. Il s'ensuit que les infrastructures scolaires (écoles primaires, collèges, lycées, universités, grandes écoles, etc.) sont plus nombreuses et les effets de la modernisation culturelle plus visibles en milieu urbain qu'en milieu rural où les pesanteurs socioculturelles et économiques continuent d'influencer considérablement les comportements des individus, notamment des parents en matière de scolarisation. En milieu rural, la scolarisation de tous les enfants est rendue difficile par le manque de ressources. Les enfants en milieu rural sont obligés de parcourir des dizaines de kilomètres pour aller à l'école. Avec la décentralisation, le développement des écoles communautaires pourrait permettre de combler progressivement le retard de scolarisation en milieu rural.

#### **2.2.1.2.4. Genre**

Il apparaît dans de nombreux cas, que les clichés de genre renforcent la domination du genre masculin et que cela se perpétue, se maintient à travers les différences dans la pédagogie et le contenu de l'éducation inculquée aussi bien à l'école qu'à la maison. L'école formelle constitue un cadre de renforcement de décisions fondées sur le sexe de deux manières: elle façonne l'esprit des enfants en leur inculquant des modes de pensées et des pratiques bien stéréotypées, ensuite l'éducation sert à légitimer cet état de fait en lui conférant une apparence naturelle et acceptable au point que les filles finissent par céder la supériorité aux garçons.

Les différences marquées observées au niveau des Taux Nets de Scolarisation au Bénin sont principalement le reflet des survivances de la société traditionnelle avec ses modes de production, de vie et de pensée. La perception de la fille, comme devant s'occuper et garder le foyer, contrairement au garçon qui est appelé à être le chef à qui incombe la recherche des moyens de vie familiale, en est une des réalités.

Cependant, ne perdons pas de vue que la scolarisation est un fait social multifactoriel. Il existe certainement bien d'autres facteurs qui expliquent les disparités en matière de scolarisation, notamment les facteurs socioéconomiques.

#### **2.2.1.3 Relation scolarisation primaire et facteurs économiques : contraintes et motivations économiques**

Le contexte béninois ne fait pas exception au constat général de l'influence négative de la faiblesse du niveau de vie sur la scolarisation. La pauvreté des ménages au Bénin est associée à une sous scolarisation des enfants en général et à celle des filles en particulier. La pauvreté des parents est l'obstacle le plus important à la scolarisation au Bénin. Même lorsque l'école est gratuite, les livres,

les fournitures et la tenue scolaires doivent être achetés. La scolarisation constitue encore un obstacle insurmontable pour certaines familles nombreuses et pauvres.

Face à cette situation le journal la Fraternité du 14 octobre 2008, mentionne que la raison fondamentale de la déscolarisation des filles à Parakou reste la pauvreté. Plusieurs parents s'accordent à reconnaître que c'est par faute de moyens financiers qu'ils démissionnent souvent de l'éducation de leurs enfants, surtout les filles. Mais au-delà des moyens, les influences religieuses, le harcèlement sexuel et de bien d'autres phénomènes constituent des handicaps à l'évolution des filles dans le système éducatif. Mme Abibath, une revendeuse de tomate au marché Arzêkê de Parakou se fait assister de sa fille Zénabou âgée de huit ans. Cette fille n'a pas eu la chance d'aller à l'école. Dame Abibath est l'épouse d'un racoleur à l'auto-gare de Parakou. Celui-ci n'arrive pas à assumer entièrement ses responsabilités de père à la maison. Elle déclare : *« je suis obligée de faire le petit commerce pour participer aux charges de la famille. Mais c'est toujours insuffisant. Vous comprenez que dans ces conditions, c'est impossible pour nous de faire face aux charges de l'éducation scolaire de nos deux fils en plus celle de notre fille. D'ailleurs en m'assistant ici au marché, c'est déjà un apprentissage pour elle »*. Dans les campagnes, pour les familles très pauvres, marier la fille le plus tôt possible ou la placer auprès d'un ménage riche devient une nécessité économique. Les ménages aisés offrent à chaque enfant d'énormes chances de scolarisation. On comprend alors pourquoi les parents dans leurs stratégies de scolarisation des enfants préfèrent confier leurs enfants aux ménages à niveau socio-économique élevé qu'aux ménages pauvres.

#### **2.2.1.4. Résistances psycho-sociologiques à la scolarisation primaire**

Chaque culture génère un ensemble de représentations et croyances qui permettent à ses membres d'interpréter les événements qu'ils observent et de communiquer avec leurs semblables. La scolarisation primaire au Bénin n'échappe pas à ce

principe fondamental. Elle connaît de ce fait plusieurs difficultés sur le plan psycho-sociologique relatives au statut social de la femme, à la finalité de l'éducation, la stigmatisation et la marginalisation des personnes handicapées, ainsi qu'au harcèlement sexuel en milieu scolaire.

#### **2.2.1.4.1. Opinions sur la finalité de l'éducation**

Du point de vue psychologique, plusieurs parents pensent que les enfants qui étudient seront amenés à quitter le village pour les études et le travail ; et ceux qui n'étudient pas aideront leurs parents aux champs et prendront la relève au village garantissant ainsi la succession. C'est pour cela que les parents adoptent la stratégie qui consiste à ne pas envoyer tous les enfants à l'école. Dans certaines régions du Mali (Bandiagara), l'école est réservée à l'aîné car la famille a besoin des enfants pour travailler aux champs et garder le bétail souligne Patricia Carola (sociologue de l'ONG Napoli, cité par Matchoke, 2006). Les enfants sont confiés dès leur bas âge aux marabouts pour l'apprentissage du coran. Le travail des enfants est considéré comme un facteur de différenciation entre filles et garçons à l'école.

#### **2.2.1.4.2. Statut social de la femme**

Dans les sociétés de l'Afrique subsaharienne en général et du Bénin en particulier, la femme est d'abord mère et épouse, exerce ses activités au sein du couple conjugal et sa fonction principale est celle de la reproduction. En outre, jeune fille, elle est une "résidente passagère" devant subir une migration pour cause de mariage qui, en général intervient très tôt. Il incombe seul à l'homme de générer les ressources financières du ménage. Par conséquent, il exerce des activités hors foyer conjugal afin de subvenir aux besoins de sa famille. C'est pourquoi l'éducation donnée à l'enfant dès le bas âge est fondée sur cette division du travail et la décision de le scolariser en dépend. Dans une étude portant sur la tribu Massaï de la Tanzanie, Bonini (1998) écrit : « *Si la scolarisation des garçons peut avoir*

*certaines retombées positives sur l'unité familiale, celle des filles est en général considérée comme inutile, ne pouvant profiter à la famille. [...]. Les connaissances que la jeune fille aura accumulées durant sa scolarité ne pourront être d'aucun profit pour ses parents mais bénéficieront à sa belle famille au côté de qui elle réside désormais».* Toutefois, la scolarisation des filles dans l'enseignement primaire est tolérée car elle ne présente pas un obstacle majeur au mariage des écolières.

Dans une étude sur le Burkina Faso, Gérard (1998) souligne que les femmes sont considérées comme des biens matrimoniaux, gages de la reproduction biologique et sociale, de la parenté au point où leur émancipation en dehors du cadre lignager et des réseaux d'alliance menacerait l'équilibre social. C'est donc pour cette raison qu'elles sont tenues à l'écart des domaines masculins, notamment ceux du savoir et du pouvoir, propices à une telle émancipation.

La société traditionnelle béninoise était largement défavorable à la scolarisation de la fille en raison du statut qui lui est assigné. Les normes et valeurs à l'origine de cette situation trouvent leurs fondements dans les croyances religieuses et ethniques selon lesquelles les rôles de la femme béninoise se limitaient aux travaux domestiques, au gardiennage des rites coutumiers et religieux traditionnels, ainsi qu'aux activités agricoles et commerciales de subsistance.

#### **2.2.1.4.3. Obstacles historiques et politiques**

L'administration coloniale a volontairement limité la scolarisation des peuples africains. Les objectifs assignés à l'école coloniale étaient :

Assurer la collaboration des chefs à travers leurs fils, ce qui a permis aux garçons de prendre une avance historique sur les filles. L'école était réservée aux enfants des collaborateurs de l'administration coloniale (enfants des chefs coutumiers, des

sultans, des notables, etc), limitant ainsi les possibilités d'accès des filles dont la place était plutôt au foyer. Il a fallu attendre les années 1960 pour que le système soit ouvert aux enfants issus de toutes les couches sociales. Les filles et les pauvres n'ont eu accès à l'école que grâce aux missionnaires, qui poursuivait des objectifs religieux (former de bons chrétiens).

L'Etat indépendant a également assigné involontairement des objectifs politiques à l'école qui ont maintenu le retard historique et l'ont même accentué par la recherche d'une élite pouvant assurer le développement rapide du pays.

L'état actuel de crise de nos économies est défavorable à la scolarisation des enfants. En effet, certains parents, ayant pour objectif premier de recevoir des ressources financières de leurs enfants lorsqu'ils auront achevé l'école, découragés par fait que les diplômés sortant ne trouvent pas du travail se posent de questions sur l'utilité finale de l'école formelle. Pourtant la réponse première que l'école peut apporter à quelqu'un est de lui donner la formation afin de lui permettre de s'affirmer au sein de sa société. Mais malheureusement nos populations en ont un autre jugement aujourd'hui.

De nos jours encore beaucoup de personnes dénoncent la corruption et l'immixtion politique dans le recrutement des cadres sur la base du régionalisme, de l'ethnocentrisme et de l'autoritarisme, ce qui engendre un manque de confiance des populations en ce qui concerne également la finalité de l'éducation.

#### **2.2.1.4.4. Stigmatisation et marginalisation des personnes handicapées**

La notion de handicap est sous l'influence de facteurs historiques, culturels et sociaux qui lui donnent toute la signification (Sticker, 1982). Il est l'objet de représentations sociales comme ont pu être mises en évidence des représentations sociales de la maladie ou de la santé (Herzlich, 1969; Herzlich et Pierret, 1984).

Dans les déclarations et conventions des droits de l'homme, les droits des personnes handicapées à l'égalité juridique, économique, à la dignité, à l'éducation, à l'enseignement et l'apprentissage, au travail, etc., sont explicitement énoncés, "le handicapé a essentiellement droit au respect de sa dignité" (O.N.U, 1975).

En dépit des dispositions légales de protection des personnes handicapées, le handicap a toujours été perçu sur le plan psycho-sociologique au Bénin comme une malédiction, la sanction de la transgression d'un interdit par la personne victime de la déficience ou ses parents ou tout simplement comme la sanction sociale d'un mauvais caractère ou d'un mauvais comportement. L'infirmité est perçue comme un maléfice.

Cependant, l'infirmité qui survient au cours de la vie de l'individu est mieux tolérée. Grâce aux efforts de sensibilisation déployés par la Direction de la Protection Sociale du Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité pour présenter et faire admettre à la population une vision moins avilissante du handicap et de la personne handicapée, les attitudes vis-à-vis des personnes handicapées commencent à changer.

La personne handicapée se sent stigmatisée (blâmée sévèrement par la société du fait de son handicap) et doit encore vivre enfermée au sein de sa famille et éviter de se montrer aux étrangers. Le manque d'acceptation de la personne handicapée est parfois si fort que cette dernière est contrainte de quitter sa famille pour essayer de vivre généralement en mendiant au bord de la rue. Du fait des déficiences physiques et/ou mentales dont les personnes souffrent, elles subissent une marginalisation poussée de la part de la société dans laquelle elles vivent. Cette marginalisation, ajoutée aux diminutions physiques et/ou mentales rend leur intégration difficile dans la société en général et dans le milieu scolaire en particulier.

L'analyse des données du RGPH3 de 2002 par MENSAH et ZOUNON en 2003 révèle une très faible proportion des personnes handicapées de 6 ans et plus qui savent lire, écrire en français, ou en langue nationale et en langue étrangère, soit 28,4%. Elles expliquent le faible taux d'alphabétisation dans cette sous population par l'absence de soutien aux personnes handicapées et surtout leur marginalisation dans la scolarisation au primaire. Souvent, du fait de leur niveau de vie, lorsque les parents doivent opérer un choix relatif à la scolarisation des enfants, ils préfèrent investir sur celui qui est bien portant, d'abord en raison de la cherté de l'éducation spécialisée à donner à l'enfant handicapé et du fait que ce dernier est considéré comme une charge, alors que l'enfant bien portant instruit serait plus apte plus tard pour aider à entretenir les parents.

#### **2.2.1.4.5. Harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel jadis constaté dans les écoles supérieures, est aujourd'hui répandu dans tout le monde scolaire et particulièrement dans les écoles primaires. En effet, certains enseignants dépourvus de tout bon sens et ignorant la déontologie et l'éthique de leur profession n'hésitent pas à courtiser leurs propres élèves (filles). Pour assouvir leur besoin sexuel, certains sont prêts à employer des méthodes et des pressions cruelles en cas de refus de la jeune fille. Souvent cette dernière subit en silence les atrocités de l'enseignant en encaissant injustement de mauvaises notes et autres mesquineries. Dans le journal " la Fraternité" du 14 octobre 2008 sur le harcèlement à Parakou, Jonce Riquier AHIMIHOUE de l'Agence Sud Presse relate qu'au niveau de l'enseignement primaire, les filles sont le plus souvent soumises à de sévices sexuels, et font l'objet de brimades, de châtiments corporels, d'humiliations diverses sous prétexte de discipline. Malheureusement, ces fillettes et jeunes filles innocentes ne savent vraiment pas à qui se confier et sont encore victimes de violences psychologiques. En effet, pour plusieurs d'entre elles, il s'agit là des questions taboues, et elles n'osent pas en

parler à leurs parents. De plus, pour la société, elles risquent de paraître des filles faciles ou peu éduquées. Face à cette situation, ces filles harcelées se laissent abuser par ces enseignants vicieux, ou abandonnent les classes.

Les filles racontent qu'elles se trouvent entre le marteau et l'enclume, car elles ne peuvent en parler par peur de la réaction de leur maître ou de paraître peu crédibles aux yeux de leurs parents.

Quant aux enseignants, certains reconnaissent en partie les faits qui leur sont reprochés et affirment que jusqu'à preuve du contraire, qu'ils sont eux aussi harcelés par leurs élèves (filles). Selon eux, la façon dont les filles s'habillent et se coiffent pour venir en classe, ne fait qu'aiguiser leur tentation à la séduction. Pour eux, ce sont plutôt les jeunes filles qui harcèlent les enseignants et non le contraire, en portant des habits indécents et provocateurs. Les enseignants estiment par ailleurs que les parents d'élèves n'assument plus leurs responsabilités minimales dans l'éducation des enfants (alimentation, habillement en tenue kaki, fournitures scolaires et soins féminins) ce qui les amène à rechercher un soutien auprès de leurs maîtres. Les conséquences de ce phénomène de harcèlement sexuel sont entre autres les grossesses précoces et la déscolarisation provisoire ou définitive qui s'en suit.

### **2.2.2. Suggestions**

Au vu des résultats de cette étude nous faisons les suggestions suivantes :

#### **Du côté de l'offre scolaire**

- la formation continue des enseignants des deux sexes ;
- la réduction des agents contractuels dans l'enseignement primaire et le recrutement compensatoire des Agents Permanents de l'Etat ;

- le suivi régulier des programmes des établissements privés ;
- la construction de nouvelles infrastructures ;
- l'amélioration du ratio élèves/maître ;
- l'amélioration du ratio livres (français et mathématique)/élève

### **Du côté de la demande**

- la prise des mesures d'accompagnement en cantines scolaires et un suivi des élèves afin d'éviter les déperditions et les échecs scolaires ;
- la dynamisation des Associations des Parents d'Elèves ;
- l'alphabétisation des parents d'élèves ;
- la sensibilisation continue des populations notamment les adeptes de religions traditionnelles et musulmane, les peulh, les bètamaribè, les agriculteurs sur les avantages de l'éducation en général et l'éducation des filles en particulier;
- la poursuite des efforts mis en œuvre pour assurer à l'enfant une éducation adaptée à son milieu par l'intégration des traditions béninoises dans de nombreux programmes et à l'utilisation des langues béninoises surtout les plus parlées comme support pédagogique, tout au moins durant les premières années de la scolarité (enseignement préscolaire), puisqu'il ne fait plus aucun doute que le recours aux langues nationales facilite le processus d'acquisition des connaissances et que ces langues représentent le véhicule le mieux adapté à la transmission des valeurs et des attitudes qui constituent le patrimoine culturel de la collectivité ;
- la sensibilisation continue des populations sur la scolarisation primaire de tous les enfants en âge scolaire 6-11 ans et leur maintien durant le cursus sans distinction de statut familial ou et sans tenir compte de la survie des parents (enfant du chef de ménage ou non, orphelins ou non) ;
- la dépolitisation du recrutement dans l'administration pour rétablir la confiance des populations à l'éducation formelle en général et à l'éducation primaire en particulier ;

- la protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation économique ;
- la promotion des activités génératrices de revenus pour sortir les populations de l'extrême pauvreté et améliorer leurs capacités à scolariser les enfants ;
- la sensibilisation des populations sur la parenté responsable et la nécessité de limiter le nombre d'enfants pour être en mesure de les scolariser en intégralité ;
- la lutte contre le harcèlement sexuel en sanctionnant ses auteurs et ses complices conformément à la loi portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes pour encourager les parents à poursuivre l'inscription des filles à l'école ;
- la sensibilisation continue des enseignants sur l'amour pour leur métier et le respect pour la déontologie et l'éthique ;
- la promotion de méthodes d'éducation de plus en plus individualisées, adaptées autant que possible aux besoins particuliers de chaque enfant et particulièrement des enfants handicapés ;
- la création au sein de chaque département des écoles culturelles afin de susciter chez les parents conservateurs de rites l'envoi de leurs enfants à l'école ;
- la création des internats publics dans chaque département pour la prise en charge des meilleurs élèves dont les parents sont pauvres ;
- la distribution des kits scolaires aux inscrits surtout des zones rurales, dès les premiers jours de la rentrée.

## CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous pouvons conclure qu'au Bénin, l'éducation formelle primaire a du mal à se propager dans toutes les couches en raison de la mauvaise perception de son coût d'opportunité liée aux pesanteurs socioculturelles, aux contraintes économiques et démographiques, ainsi qu'aux obstacles psychosociologiques liées aux systèmes de valeurs, à l'imaginaire collectif et individuel, aux systèmes de production et de reproduction qui conditionnent les choix éducatifs.

De cette étude basée sur une analyse quantitative, descriptive et différentielle, il résulte que la demande éducative primaire des enfants de 6-11 ans au Bénin dépend d'un certain nombre de facteurs notamment :

- l'appartenance ethnique et religieuse,
- l'instruction du chef de ménage,
- le statut familial (enfant du chef de ménage, enfant d'un parent ou enfant sans lien de parenté avec le chef de ménage),
- la survie des parents (orphelin ou non orphelin)
- le milieu de résidence (urbain ou rural),
- le département de résidence,
- le genre (rapports socialement construits entre les sexes),
- l'activité économique du chef du ménage,
- la pauvreté,
- le travail des enfants,
- le sexe, l'âge, et l'état matrimonial du chef de ménage,
- la taille du ménage.

Cependant, il convient de mentionner que les choix de scolariser tel ou tel autre enfant du ménage au vu des caractéristiques socioculturelles, économiques,

individuelles et collectives du chef de ménage ou du statut familial de l'enfant ne jouent pas toujours en défaveur des enfants de sexe féminin.

Sur le plan psycho-sociologique, plusieurs obstacles s'opposent à la scolarisation au primaire dont notamment le statut social de la femme, les obstacles historiques et politiques, la stigmatisation et la marginalisation du fait du handicap et le harcèlement sexuel.

De ce qui précède, il ressort que la généralisation de la scolarisation primaire au Bénin est encore minée de nos jours par diverses difficultés liées aux conditions socioculturelles, économiques et démographiques des populations, mais également aux obstacles psycho-sociologiques pour lesquels il s'avère impérieux de prendre des résolutions.

La demande sociale d'éducation se confirme comme le produit d'un ensemble de facteurs: scolaires, économiques, sociaux, démographiques, politiques, religieux et culturels; cette demande génère des stratégies de scolarisation ou de non scolarisation très variées. Alors que les conditions de la scolarité s'avèrent souvent bien difficiles, tant pour les familles que pour les élèves le «droit à l'Éducation Pour Tous» soulève bien des questions. Vouloir promouvoir le droit à l'école ou à l'éducation sans prendre en compte tous les manquements aux autres droits risque de ne pas engendrer l'adhésion populaire souhaitée. Comme le souligne Marc Pilon dans son ouvrage "Défis du développement en Afrique subsaharienne : L'éducation en jeu", *« au sein de la société, l'école et le savoir scolaire représentent des enjeux différents selon les groupes sociaux, qui peuvent s'avérer contradictoires et/ou conflictuels »*. Il conviendrait donc d'être plus attentif aux diverses initiatives prises par les communautés en matière d'éducation.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### Ouvrages généraux

BIT, 1999, Convention 182 sur les Pires Formes de Travail des Enfants.

Déclaration du Forum Mondial sur l'Education tenu à Dakar au Sénégal du 26-28 avril 2000.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 2009, « Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages 1<sup>ère</sup> édition (EMICoV 2006-2007) : principaux indicateurs », p.35-45.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 2011, «Tableau de Bord Social 2010, définition des indicateurs, tome II ». p.119-136.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 2010, « Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages 2<sup>ème</sup> édition (EMICoV 2010), Rapport Préliminaire, Vue d'ensemble de la pauvreté monétaire, p17-18.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 2012, « Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages 2<sup>ème</sup> édition (EMICoV 2011) : principaux indicateurs », p35-38.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 2006, « Enquête Démographique et de Santé du Bénin 3<sup>ème</sup> édition (EDSB 2006): Rapport d'analyse des principaux résultats », raisons de la non scolarisation au primaire des enfants, p 64-65.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 2012, « Enquête Démographique et de Santé du Bénin 4<sup>ème</sup> édition (EDSB 2011-2012): Tableau sur le travail des enfants ».

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 2009, « Projection démographique et étude prospective de la demande sociale révisées 2002-2030 » 98 pages.

Ministère de Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, 2006, « Orientations Stratégiques de Développement 2006-2011 », page 39.

Ministère de l'Economie et des Finances, 2010, « Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015) », page 86.

Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire, 2006, « Plan décennal du développement du secteur de l'éducation », page 68-70.

Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire, 2013, « Version Provisoire de l'Annuaire 2011-2012 : données générales de l'enseignement primaire », tableau Excel.

République du Bénin, 2011, « Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015) » p. 107-113.

PNUD, 2013, « Résumé du rapport sur le développement humain 2013. L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié »

République du Bénin, 2006, « Orientations Stratégiques de Développement 2006-2011 : le Bénin émergent » p 41-43.

République du Bénin, Ministères en charge de l'éducation, 2006, « Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education 2006-2015» 214 pages.

République du Bénin, 2007, « la corruption et la gouvernance au Bénin : rapport des résultats de l'enquête diagnostique », Cabinet d'Etudes, de Recherches et de Traitements Informatiques (CERTI), 73 pages.

République du Bénin, 2003, « Loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin rectifiée par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 »

République du Bénin, 1998, « Loi N° 98-004 portant code du travail en République du Bénin»

République du Bénin, 2002, « Loi N° 2002 – 07 Portant Code des personnes et de la famille.»

## Ouvrages spécialisés

ADJIMON T. et KOUTON N., 2001, « Inégalités sexuelles en matière de scolarisation au Bénin : quelles leçons tirer ? » p. 2-12.

ANTOINE P. & GUILLAUME A., 1984, « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », Colloque international de Genève, les familles d'aujourd'hui, septembre 1984, Paris, ORSTOM.

BAUCHET P. et GERMAIN P., 2003, « L'éducation, fondement du développement durable en Afrique », 147 pages.

BAUX S., 2006 « L'Eglise catholique, l'Etat et le fait scolaire au Burkina Faso. Les processus de scolarisation des populations lobi », Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs », n° 5, ARES, p. 273-296.

BERLABI A., 1985, « Genre et éducation : Aspects socio-démographiques et culturels », 129 pages. BIT,

BONINI N., 1998 - « Les filles masai et l'école. Une brève rencontre sans grandes conséquences » in LANGE Marie-France (éd.), L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions, Paris, Éditions Karthala, p. 97-119.

BROSSARD M., Pôle de Dakar, 2003, « Rétention, redoublement et qualité dans les écoles publiques primaires béninoises, quels diagnostics? Quelles pistes de politiques éducatives ? »

EBERSOLD S., 1991 « La notion de handicap : de l'inadaptation à l'exclusion. Regards Sociologiques, p. 1 et 69-93 ».

GERARD É., 1999, « Logiques sociales et enjeux de scolarisation en Afrique : Réflexions sur des cas d'écoles maliens et burkinabè » 11 pages.

HERZLICH C. , 1969, « Santé et maladie mentale. Analyse d'une représentation sociale », Mouton.

HERZLICH C., PIERRET J., 1984, « Malades d'hier, malades d'aujourd'hui. De la mort collective au devoir de guérison », Volume 4, Numéro 1, p. 163 - 164

KOBIANÉ J-F. et PILON M., 2008, « Appartenance ethnique et scolarisation au Burkina-Faso: la dimension culturelle en question », p.1-17

KOBIANÉ J-F., 2007, « Ethnies, genre et scolarisation au Burkina Faso : du discours anthropologique aux résultats statistiques », in : Thérèse LOCOH (éd.), Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement. Collection « Les cahiers de l'INED », p. 221-241.

KOBIANÉ J-F., 2006, « Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire », Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

KOBIANÉ J-F., 2001 « Revue générale de la littérature sur la demande d'éducation en Afrique », in : PILON Marc et YARO Yacouba (éditeurs). La demande d'éducation en Afrique. État des connaissances et perspectives de recherche. Collection Réseaux thématiques de recherche de l'U.E.P.A, N° 1, pp. 19-47.

KOBIANÉ J-F., 1999, « Mode de production et scolarisation des enfants en milieu rural au Burkina Faso », in UEPA (éd.), La population africaine au 21e siècle. Actes de la Troisième conférence africaine de population, Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999, Vol. 3, pp. 563-586.

LOCOH T., 1996, « Genre et développement : des pistes à suivre », Paris, CEPED, 154 p.

MARCOUX, R. (1995), « Fréquentation scolaire et structures démographiques des ménages en milieu urbain au Mali », Cahiers des Sciences Humaines, vol. 31, n° 3, p. 655-674.

MARCOUX, R., 1994, « Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali », Études du CERPOD, n° 12, CERPOD, Bamako.

MARTIN J-Y., 1972, « Sociologie de l'enseignement en Afrique noire », p 351-352.

MATCHOKE T. V., 2006, « Déterminants des disparités entre sexes en matière de scolarisation au Tchad », Université Yaoundé II, Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) - DESS en Démographie 2006

MENSAH V., ZOUNON M., 2003, « Les personnes handicapées au Bénin », INSAE, Analyse des données du troisième Recensement Général de la Population et l'Habitation de 2002, tome 5 des Caractéristiques des personnes vulnérables au Bénin, p. 195-205.

MONTGOMERY, M. KOUAME A. et OLIVIER R., 1995, « Le compromis entre le nombre des enfants et la scolarisation : le cas de la Côte d'Ivoire et du Ghana », Document de travail n° 112F

PILON Marc, 2006, « Défis du développement en Afrique subsaharienne : L'éducation en jeu » 251 pages

PILON M., 1996, « Genre et scolarisation des enfants en Afrique sub-saharienne » p. 1-8.

ROSER C., 2003, « Impact des politiques de scolarisation des filles : Mauritanie, Tunisie, Inde, Bangladesh et Sénégal », 117 pages.

SHAMGAR-HANDELMAN L., et BERKOVITCH A. (1990), « La composition du ménage: une ressource familiale », dans : F. Prioux, éd., La famille dans les pays développés: permanences et changements, Paris, INED-UIESP-CNRS, p. 243-256.

STICKER H.J. (1982), Corps infirmes et sociétés. Essai d'anthropologie historique, 3e édition, Paris, Dunod, 2005.

TCHOUDJA V., 2007, « Analyse de la situation de l'éducation des enfants de 6 à 15 ans: cas de la commune de San Pedro »

TOTO J-P. (1999), « Les déterminants familiaux de la scolarisation en Côte d'Ivoire », groupe d'études sur l'éducation en Afrique (GRETAf-CI), Abidjan.

VILLE I., RAVAUD J.-F., Représentations de soi et traitement social des déficiences : l'intérêt d'une approche socio-constructiviste. *Sciences Sociales et Santé*, 1994,12 (1), 7-30

WAKAM J., 1998, « Structure démographique des ménages et scolarisation des enfants au Cameroun », p. 1-35

### **Reuves et articles**

Journal FRATERNITE téléchargé sur internet, 14 octobre 2008, « éducation à Parakou : la pauvreté, un handicap à la scolarisation des filles », dans le cadre de l'atelier de renforcement des capacités des journalistes et responsables des medias sur le droit à l'éducation et à la participation des enfants co-organisée par la HAAC et l'UNICEF.

UNESCO, 1982, Conférence des Ministres de l'éducation et des Ministres chargés de la planification économique des Etats membres d'Afrique, Harare, 28 juin- 3 juillet 1982, p 18-23.

ANNEXE : CARTE DU BENIN

